

FONDS NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	
1267	C ¹⁵ /7
- 3 MARS 1936	
Fiches	Comp.

Documents relatifs
à la
Révolution belge de 1830

PAR

Robert DEMOULIN

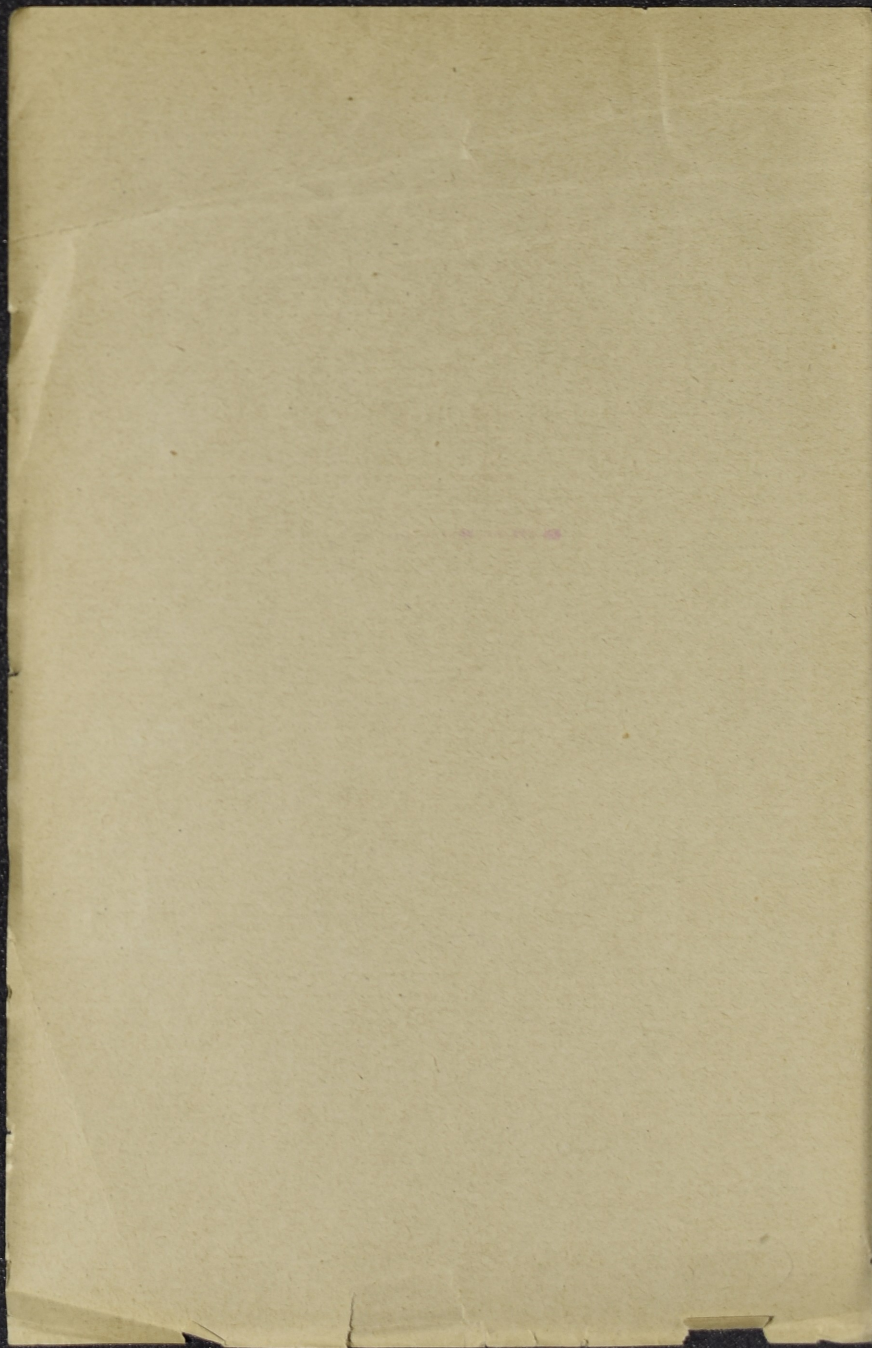


BRUXELLES

Marcel HAYEZ, imprimeur de l'Académie royale de Belgique

112, RUE DE LOUVAIN, 112

1935



*Hommage respectueux,
F. Demoulin*

Documents relatifs

à la

Révolution belge de 1830

PAR

Robert DEMOULIN



BRUXELLES

Marcel HAYEZ, imprimeur de l'Académie royale de Belgique

112, RUE DE LOUVAIN, 112

—
1935

EXTRAIT DU *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*,
t. XCIX (1935), pp. 9-78

Documents relatifs à la Révolution belge de 1830,

par ROBERT DEMOULIN.

Les événements révolutionnaires belges en 1830, survenant un mois après les Quatre Glorieuses, ont profondément remué les Chancelleries européennes.

On connaît l'essentiel des conversations et tractations diplomatiques de l'époque, grâce à la collection de documents du professeur COLENBRANDER, *Gedenkstukken der Algemeene Geschiedenis van Nederland*, tomes IX et X, volumes 1, 2, 3, 4.

Cependant, des recherches à l'*Algemeen Rijks Archief*, à La Haye, nous ont fait découvrir un ensemble de pièces des plus intéressantes. Il s'agit de la correspondance des ministres du Royaume des Pays-Bas à Paris, à Berlin et à Vienne, et des lettres d'un informateur secret du ministre des Affaires étrangères hollandais, d'Herbigny ⁽¹⁾.

(1) COLENBRANDER, d'après le fonds « Ambassade-Archief, Londen », a publié la correspondance entre Verstolk van Soelen, ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, et Falck, ambassadeur à Londres. D'autre part, on trouvera sur l'attitude de l'Angleterre, outre les documents d'origine anglaise (*Ged.*, X, vol. 1), les « brieven » de Falck, publiées en 1861 par Hora-Siccama, pp. 292 et suiv., et les « Ambts-Brieven » de Falck, 1802-1842, publiées par le même en 1878, pp. 292 et suiv. La correspondance régulière conservée, non dans les fonds « Ambassade-Archief », mais dans les « Archiver des Ministère des Affaires étrangères », contient en outre un ensemble de pièces relatives aux négociations financières de Falck avec la maison Rotschild, de Londres, en septembre 1830, en vue d'un emprunt de 2 millions de livres sterling, dont on est d'ailleurs informé par les *Wellington's Despatches*, t. VII. (Cf. *Ged.*, X, I, p. 54.)

La correspondance de Robert Fagel, ministre à Paris, non seulement fournit des indications précieuses sur la politique extérieure du Gouvernement français à l'égard de la Belgique, mais elle livre aussi des renseignements sûrs sur les menées du parti du mouvement à Paris et sur ses relations avec le soulèvement national de la Belgique. La lettre du 25 septembre est particulièrement suggestive à cet égard; l'excitation des Parisiens est plus verbale qu'effective, et cette lettre confirme ce qu'on savait déjà par les *Souvenirs* de DE POTTER et les documents publiés par JUSTE, sur les tergiversations et atermoiements des clubmen français ⁽¹⁾.

Ce désarroi et ce manque de suites dans les réalisations sont confirmés par les lettres de l'agent français à la solde de La Haye, d'Herbigny. Celui-ci, publiciste exilé de France en 1825 et depuis lors ferme

(1) JUSTE, *La Révolution belge de 1830*, t. II, Appendice, pp. 182-200. Correspondance entre de Potter et Gendebien. — Procès-verbal de la Réunion belge à Paris, 18 septembre 1830, et DE POTTER, *Souvenirs personnels*, t. I, pp. 116 à 138. (Bruxelles, 1839.)

La lettre de Fagel du 31 août 1830 tranche la question des conversations entre Molé, ministre des Affaires étrangères de France et le ministre de Prusse, Werther. Le 31 août, Molé a averti Werther qu'au cas où des troupes prussiennes franchiraient la frontière, le Gouvernement français serait impuissant à contenir le peuple. (Voyez D'HAUSSONVILLE, *Histoire de la politique extérieure du Gouvernement français*, p. 21; HILLEBRAND, *Geschichte Frankreichs von der Thronbesteigung Louis-Philipps bis zum Falle Napoleons III*, vol. I, p. 144; COLENBRANDER, *Gedenkstukken*, X, vol. 2, pp. XI et XII; DE LANNON, *Histoire diplomatique de l'Indépendance belge*, pp. 17 et 23; DE NOAILLES, *Le Comte Molé, 1781-1855. Sa Vie. — Ses Mémoires*, t. V, pp. 101-103.

La correspondance de Fagel se poursuit au delà des limites que nous nous sommes tracées; les lettres postérieures sont intéressantes pour l'étude de la phase suivante de la Révolution: le mouvement orangiste.

soutien de la politique de Guillaume I^{er}, aux fonds secrets de qui il émargeait, était chargé de renseigner Verstolk van Soelen sur l'état de l'opinion publique, sur les mesures gouvernementales et sur les démarches des révolutionnaires belges dans le département du Nord ⁽¹⁾.

Une lettre de Ch. Bagot, ambassadeur de Sa Majesté à La Haye, à Lord Aberdeen, secrétaire d'État au Foreign Office, du 31 août 1830, indique bien le crédit dont cet agent jouissait à La Haye ⁽²⁾.

(1) J. G. Verstolk van Soelen. — Rotterdam, 1776. Zoelen, 1845. Haut fonctionnaire de l'administration du roi Louis et de l'Empire, il fut en 1814-1815 commissaire général dans les départements d'Ourthe, Meuse Inférieure et Forêts. De 1815 à 1823 il fut ministre à Saint-Pétersbourg et en 1825 le Roi l'appela au Ministère des Affaires étrangères. Il eut la lourde tâche de défendre la politique d'opiniâtreté de Guillaume I^{er} contre les Puissances. MOLHUIZEN et BLOK, *o. c.*, t. IX, p. 1205.

(2) ... Le 31 août 1830, Verstolk van Soelen, ministre des Affaires étrangères, fait appeler Bagot et lui communique le contenu d'une lettre de Fagel : « Mr Molé sent for the general (Fagel) and having expressed to him in the strengest term the regret of the French government at these events, he gave him the most positive assurances, not only that no encouragement should be given on the part of the France to the promoters of these disturbances, but that telegraphic orders should be immediately transmitted to the frontier directing that the strictest neutrality should be observed along the whole line of the French territory in regard to all that was passing in the Netherland Dominions. In proof of the sincerity of Monsieur Molé's declarations, Monsieur de Verstolk told me that since General Fagel dispatches has reached him, he had received letters from an agent of this government in the town of Lille stating that General Corbinot (*sic*), the Governor had just sent to communicate to him a telegraphic message which he had that moment received to this effect from Paris. Before the arrival of this message several attemps had been made from the Belgian frontier to engage the town of Lille to lend their assistance to what is passing

A ces correspondances provenant de l'*Algemeen Rijks Archief*, nous joignons des documents des *Archives du Ministère des Affaires étrangères de France* relatifs à la réalisation des mesures de neutralité du Gouvernement de Louis-Philippe.

La volonté sincère du Gouvernement français de rester neutre aussi longtemps que les Puissances alliées n'interviendront pas en ressort clairement.

Sur l'attitude de ces Puissances, les lettres des ministres à Berlin et Vienne confirment ce que l'on sait déjà par les documents publiés : correspondance entre Guillaume 1^{er} et les souverains étrangers; lettres des agents diplomatiques des Puissances alliées aux Pays-Bas; instructions de Metternich à de Wesseberg (3 et 21 octobre 1830. *Gedenkstukken*, X, vol. 3, pp. 161 et 174).

Mais la correspondance de Perponcher, ministre des Pays-Bas à Berlin, a une valeur singulière, par suite des relations intimes existant entre les deux Cours, et aussi par suite du fait que les instructions de Bernstorff, ministre des Affaires étrangères de Prusse, à Waldburg-Truchsess, ministre à La Haye, n'ont pas encore été publiées ⁽¹⁾.

In the southern provinces without waiting for instructions from Paris. All these overtures had been rejected.

« Monsieur Molé implored General Fagel to urge his government to abstain above all things from calling to their aid any foreign assistance whatever — a measure which he declared must at this moment be inevitably fatal to the general peace of Europe. ». Bagot, à Aberdeen, 31 août 1830. PUBLIC RECORD OFFICE. *Foreign Office. General Correspondance. Hollande*, 37, vol. 169.

(1) Sur l'attitude de la Prusse à l'égard de la question belge : JOHN-GUST. DROYSEN, *Zur Geschichte der preussischen Politik in den Jahren 1830-1832*, pp. 583-654, et 657-697 de la *Zeitschrift für Preussische Geschichte und Landeskunde*. Berlin, 1874; HILLEBRAND, *Geschichte Frankreichs von der*

Guillaume I^{er} — mises à part ses demandes de secours au roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, la première le 28 août 1830, la seconde le 29 septembre 1830 — recourut deux fois aux Puissances.

Le 7 septembre, il les prie de bien vouloir donner à leurs ministres à La Haye le pouvoir de discuter les changements qu'il conviendrait d'apporter aux articles du traité du 31 mai 1815, à la suite des événements de Belgique : une revision et des modifications essentielles de la Loi fondamentale sont devenues indispensables (1). Le 3 octobre il leur demande leur intervention armée (2).

Berlin et Vienne, guidant leur démarche sur l'attitude de l'Angleterre, étaient partagés entre leur volonté de maintenir le statu quo territorial et politique et leur souci d'éviter une guerre. Le besoin de paix l'emporta sur la répugnance à voir se déchirer un royaume dont l'édification avait coûté tant de peine. Quant à la Russie, si elle accepta, elle aussi, le principe d'une séparation, elle fut moins rapidement résolue à se rallier à la politique de paix de l'Angleterre (3).

*
**

Thronbesteigung Louis-Philipp bis zum falle Napoleons III (1877), I, 144; TREITSCHKE, *Deutsche Geschichte im neunzehnten Jahrhundert*, IV, pp. 44 et suiv. et W. GRONEMANN, *Die Haltung Preussens in der Belgischen Frage*. Berlin, 1928.

(1) *Gedenkstukken*, X, vol. 4, p. 111. Verstolk à Falck. La Haye, 7 septembre 1830.

(2) DEN BEER PORTUGAEL, *1831 de Tiendaagsche Veldtocht*, p. 367.

Instruction de Verstolk aux ambassadeurs et ministres à Londres, Berlin, Saint-Petersbourg et Vienne.

(3) Le ministre des Pays-Bas en Russie, Heckeren, était en congé au moment de la Révolution, et la correspondance du chargé d'affaires O'Sullivan de Graff n'apprend rien qu'on ne sache, par les instructions du ministre des Affaires Etrangères Nesselrode au ministre à La Haye, Gourieff (*Gedenk-*

Les documents ici publiés proviennent de l'ALGEMEEN RIJKS ARCHIEF : archives du « *departement van Buitenlandsche Zaken* ».

N° 648. Lettres secrètes, reçues et envoyées, août et septembre 1830.

N° 649. Idem, octobre à décembre 1830.

N° 651. Lettres très secrètes, 3 janvier 1830-26 octobre 1830.

Quant aux quelques pièces des archives du Quai d'Orsay, elles sont extraites de la « *Correspondance générale des Pays-Bas*, volume 628 ».

I. — Les Lettres de Fagel à Verstolk van Soelen ⁽¹⁾.

1.

Les dispositions pacifiques du Gouvernement français.
(Fagel à Verstolk. — B. Z. 648.)

Exh(ibitum), 23 aug. 1830. Paris, le 18 août 1830.

Les dispositions pacifiques au dehors sont très prononcées : de toutes parts, on ne cesse de me répéter

stukken, X, vol. 3; 2, 3 et 31 octobre 1830, pp. 395 et 414), par les correspondances de Guillaume I^{er} et de son fils avec le tzar; par la correspondance de l'empereur Nicolas I^{er} et du grand-duc Constantin (*Société Impériale d'Histoire de Russie*, t. 132, Saint-Petersbourg, 1922); par le *Recueil des Traités et Conventions conclus par la Russie avec les Puissances étrangères*, de F. DE MARTENS, t. IV, Autriche; t. VIII, Prusse; t. XI, Angleterre, et par les *Lettres et Papiers du Chancelier Comte de Nesselrode*, 1760-1850, t. VII.

⁽¹⁾ *Robert Fagel* = général et diplomate hollandais, né en 1772, mort en 1856. Il appartenait à la célèbre famille des Fagel, toute dévouée à la maison d'Orange. Il combattit contre la France en 1795, puis accompagna Guillaume d'Orange en Angleterre et joua un rôle important lors de son retour en Hollande en 1813. Il fut rapidement récompensé de sa fidélité; nommé général, il fut envoyé à Paris comme ministre plénipotentiaire près de la Cour de Louis XVIII. Il devait

combien le Gouvernement désire maintenir la paix et combien il craint toute manifestation de mouvement populaire dans les Provinces du Rhin et aux Pays-Bas, qui donnerait lieu à des mouvements semblables en représailles, que le Gouvernement ne saurait réprimer, et qui seraient funestes à la tranquillité de l'Europe. La France, répète-t-on, est assez grande et forte telle qu'elle est pour résister à toute attaque du dehors et n'a besoin de rien que de régulariser ses propres affaires. Ce langage prouve seulement que, pour le moment, un grand besoin d'ordre se fait sentir ainsi que le manque de force morale et matérielle dans le pouvoir pour rétablir ce qui a été si violemment secoué.

2.

La France a trop de difficultés intérieures pour songer en ce moment à une politique agressive. (Fagel à Verstolk. — B. Z. 648.)

Ontv(angen), 26 aug. 1830.

Exh., 27^e.

Paris, le 20 août 1830.

Monsieur le Baron,

S'il faut prêter quelque attention aux protestations et aux intentions de nécessité pacifique, pour le moment, du Gouvernement français envers les Puis-

rester plus de trente ans dans la capitale française. Sous les différents régimes, il sut, grâce à des qualités précieuses de diplomate et d'homme du monde, garder aux relations souvent tendues entre les deux gouvernements une teinte d'amicale cordialité.

Par ailleurs, du parti des Van der Capellen et des Van der Duyn de Maasdam, il jugea avec sérénité la politique de Guillaume I^{er}, et ne manqua pas d'en critiquer la stérile obstination. Cf. SIRTEMA DE GROVESTINS, *Le baron Robert Fagel. Notice biographique*, Paris, 1856, et MOLHUIZEN et BLOK, *o. c.*, t. V.

sances étrangères, il faut cependant ne pas y donner une confiance aveugle.

Je suis convaincu que le Roi des Français a trop de difficultés à organiser l'intérieur et a trop de ménagements à garder envers les partis mécontents, ou mécontentés, pour pouvoir songer à autre chose encore. L'époque de susciter ou de favoriser une explosion aux Pays-Bas et dans les Provinces du Rhin n'est pas arrivée. Le Gouvernement en serait embarrassé et n'en voudrait pas, j'en suis sûr; mais il ne faut pas perdre de vue que de porter l'agitation intérieure au dehors pourra devenir une nécessité pour lui, basé, comme il l'est, sur la volonté du peuple : cette volonté est contenue jusqu'ici d'une manière surprenante, et à laquelle on ne s'attendait pas : du moment qu'elle cessera de l'être, et qu'elle deviendra plus exigeante, le Gouvernement pourrait fort bien se voir obligé pour se maintenir à satisfaire la Nation qui ne le sera, qu'autant que les souvenirs de 1814 et 1815 soient effacés et qu'elle se croira vengée de ce que les armées étrangères lui ont imposé et arraché. Ce qui reste à faire, est dès lors indiqué et ses frontières seront le but de ses efforts.

La modération que l'on professe aujourd'hui est la même que celle qu'aux Cent Jours, les Bonapartistes exprimaient, quand ils assuraient que l'Empereur n'était plus le même homme, qu'il lui fallait la paix avec l'Europe, que la France compacte, forte et puissante, rassasiée de gloire, avait besoin de repos, et qu'il ne voudrait point l'exposer à une seconde invasion. Cette modération n'était pas dans le caractère de l'Empereur : elle l'est à la vérité dans celui de Louis-Philippe I^{er} et dans sa position du moment; mais, à mon avis, il n'y a jusqu'ici aucune garantie de sa durée, et il faut s'attendre à la possibilité de la voir

disparaître et faire place à tout autre chose. Je puis me tromper, et je ne demande pas mieux.

Ceux qui ne partagent pas cette opinion s'appuient sur ce que le souvenir des malheurs de la guerre est trop présent à l'esprit de tout le monde et que depuis 1815, les droits et les jouissances de propriétés sont devenus un besoin général en France, justifié par sa grande prospérité.

Cela peut être vrai, mais ce qui ne l'est pas moins, c'est que d'ici à six mois le désordre intérieur ne sera guère rétabli, que la misère s'ensuivra et que de nécessité il faudra y porter remède. Je n'en vois d'autre que la guerre : l'armée humiliée par les derniers événements y verra une chance de reprendre le rang qu'elle a perdu, et on la verra renaître comme par enchantement.

Le plus parfait accord entre les Puissances est le seul contrepois à opposer à la circonstance menaçante dont la possibilité existe.

3.

Fagel conseille l'adoption de la politique de non-recours aux Puissances. (Fagel à Verstolk. — B. Z. 648.) ⁽¹⁾

Ontv., 31 aug. 1830.

Exh., 1 sept. 1830.

Paris, le 28 août 1830.

Monsieur le Baron,

On a été fort alarmé ici hier par les nouvelles télégraphiques, qui avaient annoncé que des troubles ont éclaté à Bruxelles. Le Gouvernement, les Cham-

(1) COLENBRANDER, *Gedenkstukken*, t. X, 2, pp. XI et XII, d'après copie de Verstolk, ministre des Affaires étrangères, à Falck, ambassadeur des Pays-Bas à Londres.

bres et le commerce de Paris en ont éprouvé une véritable peine, que M. le comte Molé, auprès duquel je me suis rendu ce matin pour m'enquérir de ce qui était à sa connaissance, m'a positivement exprimée.

Je viens de recevoir de ce Ministre le billet que je mets ci-joint sous les yeux de Votre Excellence et qui, à mon grand regret, confirme une partie des bruits répandus. Sans vouloir m'immiscer dans des conseils à donner, je ne puis pas dissimuler que celui par lequel M. le comte Molé termine son billet est, d'après l'avis de tous mes collègues que j'ai vus, très essentiel et bon à suivre ⁽¹⁾.

(Molé à Fagel. — B. Z. 648.)

Samedi 28.

Mon^{sieur} le Baron,

A peine m'aviez-vous quitté, que j'ai reçu deux dépêches de Bruxelles, la dernière datée du 26 midi : un mouvement violent avait éclaté dans la nuit. La garde communale s'était jointe au peuple, les troupes ont été désarmées après un combat où quarante hommes ont péri, et le peuple occupait tous les postes.

(1) *Molé* (Louis-Matthieu), né à Paris le 24 janvier 1781, mort en 1855. Préfet, puis ministre de la Justice sous l'Empire, il se rallia aux Bourbons et devint ministre de la Marine dans le cabinet du duc de Richelieu. Il entra dans l'opposition à l'arrivée de Villèle au pouvoir en 1821. Après les journées de Juillet, Louis-Philippe l'appela, le 11 août 1830, au Ministère des Affaires étrangères. Il y défendit avec opiniâtreté le principe de non-intervention. Des dissensions intérieures amenèrent la chute du Gouvernement au 2 novembre 1830 et il céda son portefeuille au général Maison. De 1836 à 1839, il fut président du Conseil. En 1848, il s'efforça de regrouper tous les monarchistes, mais après le 2 Décembre il se retira définitivement de la vie politique. DE NOAILLES, *Le Comte Molé* (1781-1855). Paris, 1922-1930.

Dès hier nous avons donné les ordres les plus formels par télégraphe pour que la neutralité la plus exacte et la plus circonspecte fût gardée sur notre frontière.

Je fais des vœux bien ardents, Monsieur le Baron, pour que ces troubles s'apaisent, sans que votre Cabinet réclame l'appui d'aucun Gouvernement, cela est, croyez-moi, d'une grande importance.

Agréez les nouvelles assurances de toute ma considération.

4.

Le désir de paix du Gouvernement et de l'opinion français. — La politique de non-intervention. (Fagel à Verstolk. — B. Z. 648.)

Ontv., 1 sept. 1830.

Exh., 1 sept. 1830.

Paris, le 29 août 1830.

Monsieur le Baron,

Votre Excellence me croira sans peine quand je l'assure que les troubles du 26 à Bruxelles occupent l'attention du public et du Gouvernement plus douloureusement, qu'on ne le pense peut-être.

Chacun y voit un sujet de discorde, pour peu que des étrangers y intervinssent. Nul doute que dans ce cas-là, la France ne fût obligée à s'en mêler, et qu'elle ne pourrait pas s'en empêcher.

Le Gouvernement a les meilleures intentions de n'en rien faire : son intérêt du moment est une garantie de sa sincérité, et une fois le principe de non-intervention proclamé il lui serait plus difficile de revenir là-dessus. Je puis affirmer à Votre Excellence

que quand la nouvelle télégraphique d'avant-hier fut communiquée au Ministre de l'Intérieur à la Chambre des Députés, elle y répandit une consternation générale, chacun pressentant les conséquences d'un soulèvement qu'on croyait étendu sur toutes nos Provinces méridionales. Depuis hier l'on s'est beaucoup calmé et l'on a répandu avec une sorte de satisfaction la nouvelle d'une députation partie de Bruxelles pour La Haye, et on l'envisage de bon augure.

J'ose recommander à Votre Excellence l'article du *Messenger des Chambres* d'aujourd'hui, intitulé : « Troubles de Bruxelles ». Il a tout l'air d'être le développement de la pensée du billet du Ministre des Affaires étrangères, que j'ai eu l'honneur de transmettre hier.

J'ai quelques raisons de croire que l'on a renouvelé ici, dans cette circonstance, les bruits de l'hiver dernier de secours à demander à la Prusse. Je n'ai pas besoin de répéter que dans ce cas-là la conflagration ne tarderait pas à devenir générale.

L'aspect de Paris depuis les proclamations de l'Administration contre les réunions d'ouvriers est tout à fait changé et la capitale est parfaitement tranquille.

MM. de Potter et consorts sont fort choyés par leur parti : on s'apprête à leur donner un banquet, où seront invités tous ceux qui prennent part à leur arrivée en France. M. de Stassart ne saurait manquer d'en être, s'il est encore à Paris ⁽¹⁾.

(1) La première légion de la Garde nationale de Paris offrit, le 31 août 1830, un banquet aux exilés belges, de Potter, de Nève, Barthels et Tielemans. DE POTTER, *Souvenirs personnels*, t. I, p. 114.

5.

La France souhaite garder les meilleures relations avec les Pays-Bas. — La mission de Valazé. (Fagel à Verstolk. — B. Z. 648.)

N^o 192.

Ontv., 1 sept. 1830.

Paris, le 29 août 1830.

Exh., 1 sept. 1830, n^o 4 G.

Monsieur le Baron,

M. le comte Molé a eu la bonté de me communiquer les nouvelles qu'il a reçues de Bruxelles du 27 et les télégraphiques du 28. Il s'est félicité et m'a félicité de ce que le calme s'était rétabli dans cette ville.

Je ne puis assez dire quelle part on témoigne ici généralement à ces événements et combien on voudrait à tout prix voir la tranquillité maintenue dans les Pays-Bas.

Le Roi a nommé le maréchal de camp Valazé pour annoncer à notre Cour son avènement au trône (1). Cet officier général, qui vient d'Alger, est un homme de beaucoup de mérite et d'un caractère conciliant que je connais particulièrement. Il va se mettre en route incessamment. Le Roi, notre Maître, pourra se rappeler que c'est le même officier que je rencontrai lorsque je fus, dans le temps, chargé, dans le pays de

(1) *Valazé* (B.-A.-C.-Z., baron de), général français, 12 février 1780-1838, se distingua dans les armées de l'Empire. Sous la Restauration, inspecteur général du génie, il participa à l'expédition d'Alger. Il fut chargé par Louis-Philippe de faire reconnaître par le roi des Pays-Bas la nouvelle dynastie. Excellent général, il n'a rien d'un grand politique ou d'un fin diplomate. Sous la monarchie de Juillet il fut député et s'occupa surtout du système de fortification de la France.

Fulda, d'une mission auprès du corps d'armée du général Bernadotte, pour pourvoir à ses vivres. J'ai eu l'honneur de le présenter ensuite au Roi à Berlin, où il était billetté chez Madame de Bruges.

P. S. — Le général Baudrand est attendu à tout moment, de retour de Londres, d'où il revient très satisfait de sa mission ⁽¹⁾.

(*Billet joint* :) Ik acht het raadzaam Uwe Excellentie te verwittigen dat de Pruissische minister alhier de zaken in België zeer in 't zwart ziet, en zulks aan Zijn Hof bericht. Z. Exc. weet er doch niet meer van als wij en kan dus bezijde de waarheid berichten.

6.

L'attitude française définie dans un entretien Molé-de Werther : l'entrée des troupes prussiennes en Belgique c'est la guerre. (Fagel à Verstolk. — B. Z. 648.)

N^o 494.

Ontv., 1 sept. 1830.

Paris, le 31 août 1830.

Exh., 1 sept. 1830.

Op het zoo stellig door den Minister van Buitenslandsche Zaken uitgesproken grondbeginsel dat gewapende vreemde tusschenkomst in onze onlusten

(1) *Baudrand* (M.-E.-F.-H., comte), général français. Besançon, 21 août 1774-Paris, 10 septembre 1848. Officier du génie dans les armées de la République et de l'Empire, il fut nommé général en 1821. En 1830, il fut chargé à Londres de la même mission que Valazé à La Haye et en 1832 il assista, comme aide de camp du duc d'Orléans, au siège d'Anvers. On trouvera des extraits de la correspondance de Baudrand relative à sa mission à Londres dans l'ouvrage de DE GUICHEN, *La Révolution de Juillet 1830 et l'Europe*, Paris, 1916, pp. 143-145.

dadelijk door den aanmarsch van Fransche troepen zoude gevolgd worden, heeft zich heden de Gezant van Pruissen bij den Graaf Molé vervoegd, ten einde categorisch van hem te vernemen, of dan Frankrijk in dit geval een exceptie wilde maken aan het tot nog toe uitgeoefend voorregt om hulp aan een andere magt te vragen ⁽¹⁾. De Graaf, de gepastheid der aanmerking toegevende, zeide de overtuiging, te behouden dat, in het verondersteld geval der gewapende tusschenkomst, het Fransche Gouvernement niet in staat was het volk te beteugelen en te beletten aan België ter hulp te komen; dit alles doet hopen dat de Koning middel zal vinden de zaak bij ons te schicken. De Fransche Ministers, geen uitgezonderd, en de meerderheid der Kamers vinden groote gerustheid in het terugwijzen der Fransche nationale vlag bij ons; de opregtheid dezer bekentenis ligt in de noodzakelijkheid van niet anders te kunnen handelen dan na den wil des volks.

L'ambassadeur d'Angleterre a remis ce midi ses lettres de créance ⁽²⁾. On est toujours dans la plus juste impatience des nouvelles des Pays-Bas et l'on se flatte que le Roi pourra trouver les moyens de concilier tous les intérêts, de manière à raffermir la tranquillité de l'Europe, qui sans cela pourrait être fortement ébranlée.

(1) M. de Werther était ministre de Prusse à Paris sous la Restauration. A la suite de la Révolution de Juillet, son Gouvernement l'avait rappelé, mais sur les conseils des autres ambassadeurs des Puissances alliées, il était resté à Paris. (DROYSEN, *o. c.*, p. 591, et DE GUICHEN, *o. c.*, p. 146.)

(2) Stuart (sir Charles, baron Stuart de Rothesay, 1779-1845), chargé d'affaires à Madrid en 1808, membre du Conseil privé en 1812, ministre à La Haye en 1815-1816, ambassadeur à Paris, de 1815 à 1830; à Saint-Pétersbourg, de 1841 à 1845. (*Dictionary of National Biography*, t. LV, p. 75.)

7.

Le Gouvernement français répond par une fin de non-recevoir aux demandes hollandaises et espagnoles d'interdire les démonstrations des révolutionnaires sur le sol français. (Fagel à Verstolk. — B. Z. 648.)

N° 199.

Ontv., 9 sept. 1830.

Paris, le 6 septembre 1830.

Exh., 9 sept. 1830.

Je me suis rendu au Département des Affaires étrangères d'après les ordres de Votre Excellence sitôt après la réception de sa dépêche du 2 (1). L'impossibilité de satisfaire à la demande dont il s'agissait a été la seule réponse, qui m'a été faite. La chose est ainsi. Het Gouvernement is zonder kracht om iets tegen de thans heerschende partij te kunnen handhaven. De Ambassadeur van Spanje bevindt zich in hetzelfde geval als ik. Hij heeft ook om de verwijdering van het Zuidelijk frontier van twee of drie honderd Spaansche uitgewekenen, doch vergeefs, aangezocht. Stellige orders zijn aan de Prefecten gezonden om allen bijstand aan de insurgenten te verbieden; meer niet; en zij verzamelen zich gewapend. Telegraphische orders aan den Generaal Corbineau te Rijssel in dien zin zijn gisteren hernieuwd (2). Men wordt hier algemeen neerslagtig, het

(1) Verstolk, à la suite de l'annonce faite par d'Herbigny d'un voyage prochain de de Potter dans le Nord (voir ci-dessous, p. 47), avait chargé Fagel de demander au Gouvernement français l'interdiction de ce déplacement. Minute de la lettre : 2 sept. 1830. R. A. Buitenlandsche Zaken, 648.

(2) Corbineau (J.-B.-J., baron, puis comte), général français, Marchienne (Nord), 1^{er} août 1776-Paris, 1848. Fit à travers l'Europe les campagnes de la République et de l'Empire. Sa

bestuur in zoo een deerlijken toestand te zien. Een buitenlandsche oorlog is het eenigste, waartoe men vrijwillig gehoorzamen zoude.

8.

Opposition des milieux diplomatiques à la séparation.
— *Impuissance du Gouvernement français vis-à-vis des éléments avancés.* (Fagel à Verstolk. — B. Z. 648.)

N° 210.

Exh., 21 sept. 1830. — Parijs, den 18 September 1830.

De taal dergenen, die de scheiding der Administratie in de Nederlanden als reddingsmiddel van onze twisten beschouwen, is geheel veranderd sedert men er de zwarigheden van inziet. Zij wordt thans door mijne Collega's van Pruisen, Engeland en Petersburg, voor bijna onmogelijk gehouden, kunnende alleen dienen om de vereeniging der Zuidelijke Provinciën aan Frankrijk te verhaasten en eenen algemeen oorlog onvermijdelijk maken ⁽¹⁾. Op de

fidélité à Napoléon le tint à l'écart sous la Restauration, et il ne reparut sur la scène politique qu'en 1830. Il fut chargé alors du commandement de la 16^e division militaire (Lille). Le 6 août 1840, il fit arrêter à Boulogne le prince Louis-Napoléon.

(1) *Pozzo di Borgo* (C.-A., comte). Ajaccio, 8 mars 1764-Paris, 15 février 1842. Appartenant à une ancienne famille corse, s'occupa d'abord de politique intérieure. Entré au service de la Russie en 1803, il mena une lutte diplomatique serrée contre Napoléon, mais après 1815 il s'employa à rendre à la France le poids de sa défaite moins pénible. En 1830, rallié assez vite à Louis-Philippe, son habileté réussit à éviter une rupture des relations diplomatiques entre les deux États. (POLOVISOFF, *Correspondance diplomatique des ambassadeurs de Russie en France et de France en Russie avec leurs Gouvernements, de 1814 à 1830*, t. I, Introduction.)

gunstige gezindheid van het Fransch bestuur jegens ons moet men geen staat maken; zijne verzekering van zich in onze zaken niet te mengen zijn aan Spanje ook gedaan, evenwel trekken dagelijks eene menigte Spanjaarden naar de Zuidelijke Departementen, alwaar zij kwanswijze verstrooid en paarsgewijze geduld worden. De Regeering is zonder kracht en werdt alleen erkend waar zulks met de geest der revolutie strookt. Deze staat van zaken mocht de aandacht van eenieder trekken.

De Ambassadeur van Rusland heeft er zich met den Minister van Buitenlandsche over geuit en hem de gevolgen daarvan doen zien ⁽¹⁾. De Koning en zijn zoon overdrijven de zucht naar volksgunst.

Ik ben tevens stellig onderrigt dat de Koning den oorlog zeer vreest en de rust in de Nederlanden uit dien hoofde vurig wensch.

P. S. — Je reçois à l'instant la dépêche chiffrée de Votre Excellence. Je me flatte bien qu'il n'y aura pas lieu d'avoir des appréhensions sur son contenu ⁽¹⁾.

(1) Le 11 septembre 1830, Guillaume I^{er} transmet à Verstolk une lettre d'un jeune artiste-peintre de Maestricht, D. Van Oosterhoudt, vivant à Paris depuis trois mois, sur les prétendus agissements des révolutionnaires belges dans la capitale française, et charge Verstolk de demander des renseignements à Fagel. Voici un extrait de la lettre de Van Oosterhoudt : « ... Is men ijverig werkzaam om een korps van Zuid-Nederlanders op te richten en dit bestaat reeds uit bijna vijf duizend man, waartoe ook reeds een generaal en verdere hoofd-officieren gekozen zijn. Dit zal allerwaarschijnlijkst nog dagelijks aangroeyen, vooral door de komst van de heer de Potter, die men gisteren met een zeer groot en schitterend banket aan het *Hôtel de Bruxelles* waar hij is afgestapt, opwachte. Tot op dit oogenblik zijn mij nog geene Paryzenaren hier onder bekend; het gevolg dat deze zamen-

9.

Le recrutement des révolutionnaires belges à Paris.
(Fagel à Verstolk. — B. Z. 648.)

N^o 215.

Exh., 26 sept. 1830. Paris, le 23 septembre 1830.

Monsieur le Baron,

Je sors à l'instant de l'audience que le Roi m'a accordée et dans laquelle j'ai eu l'honneur de remettre à Sa Majesté la lettre du Roi notre Maître, que Votre Excellence m'a transmise par sa dépêche du 18 de ce mois, n^o 67. Sa Majesté m'a exprimé toute la part qu'Elle prend à l'heureux événement dont cette lettre contient la notification ⁽¹⁾.

J'ai profité de cette occasion pour prendre la liberté d'appeler l'attention du Roi des Français sur les menées qui se pratiquent ici assez publiquement pour l'enrôlement des Belges. Il se fait, suivant ce que j'apprends, dans un café de la rue Saint-Honoré, appelé le *Café Belge*, et l'on assure que le nombre de gens inscrits est déjà fort considérable, qu'on leur donne une prime d'enrôlement et qu'on leur paie des frais de voyage.

zweering als het ware kan na zich slepen, is onberekenbaar, vooral wanneer er zich Franschen mede vereenigen. » A.R.A., Buitenlandsche Zaken, 648.

(1) Il s'agit de la notification officielle du mariage du prince Frédéric-Henri-Albert de Prusse et de la princesse Wilhelmina-Frederika-Louise-Charlotte-Marianne, fille de Guillaume I^{er}, qui eut lieu à La Haye le 15 septembre 1830.

10.

Les nouvelles de Bruxelles annoncent l'échec du mouvement insurrectionnel. (Fagel à Verstolk. — B. Z. 648.)

Paris, le 24 septembre 1830.

De jongste tijdingen van eergisteren om vier uur na den middag van den Generaal Valazé baren veel genoeg bij den Minister van Buitenlandsche Zaken, die het oproer in Brussel als geeindigd beschouwt ⁽¹⁾. Verandering in het Ministerie komt mij onvermijdelijk voor, dezelve ten gunste van de Ultra-liberale partij zal algemeene verslagenheid veroorzaken en men zal er misschien treurige gevolgen van bespeuren, daar alsdan de Clubs de overhand zullen nemen.

P. S. — Bij de verandering van het Ministerie is de ontbinding der Kamer bijna zeker.

11.

L'enrôlement des volontaires belges à Paris. — Leur manque d'entente et d'argent. (Fagel à Verstolk. — B. Z. 648.)

Ontv., 28 sept. 1830.

Exh., 28 sept. 1830.

Paris, le 25 septembre 1830.

Monsieur le Baron,

Curieux de connaître la vérité des bruits répandus à Paris d'un bureau d'enrôlement pour la Belgique dans un café de la ville, j'ai cherché à obtenir quelques renseignements exacts à cet égard. Les voici tels

⁽¹⁾ Valazé à Molé. Bruxelles, 22 septembre. *Gedenkstukken*, X, vol. 2, p. 23.

que je les ai recueillis, comme par moi-même. Il existe en effet un café dit *Belge*, près d'un des nouveaux passages, nommé Verododat, d'après son fondateur, dans la rue Grenelle Saint-Honoré. Beaucoup de personnes de la classe la moins aisée s'y réunissaient. Le local y prête, moyennant, un jardin et deux salles de billard. Un appartement décoré de grands drapeaux tricolores aux couleurs belges, au premier, loué séparément à cet effet, est plus particulièrement affecté à la discussion de nos affaires. Les orateurs du 24 septembre au soir, tout en proposant de courir au secours de la liberté menacée en Belgique, prétendaient avoir des ordres d'une Commission dans Paris même, qui fournirait au besoin les fonds nécessaires pour défrayer ceux qui désireraient s'enrôler pour la cause; au milieu du tumulte d'une pareille réunion paraît clairement le manque de fonds. Un des orateurs lisait une lettre soi-disant de M. de Potter, annonçant que la cause des Belges était perdue si l'on ne se hâtait d'aller à son secours. D'autres accusaient hautement M. de Celles (1) et les autres députés belges

(1) *Celles* (Antoine-Philippe-Fiacre-Ghislain de Visscher, comte de), homme d'Etat. Bruxelles, 1779. Paris, 1841. Préfet de la Loire-Inférieure, puis du Zuyderzee, sous l'Empire, son obéissance passive lui aliéna la population hollandaise. De 1821 à 1830, il représenta l'Ordre équestre du Brabant méridional à la II^e Chambre des États généraux. Ambassadeur extraordinaire auprès du Saint-Siège, il conclut, en 1827, un concordat avec Léon XII, qui resta lettre morte. Il assista avec les autres députés belges aux séances de la session des États généraux qui s'ouvrit le 13 septembre 1830. Membre du Congrès national et président du Comité diplomatique, il échoua dans ses efforts pour obtenir de Louis-Philippe l'acceptation de la couronne pour le duc de Nemours. Retiré à Paris, il se fit naturaliser Français en 1832. (*Biog. nat.*, t. III, pp. 398 et suiv.; MOLHUIZEN ET BLOK, *o. c.*, VII, p. 290.)

qui se sont rendus à La Haye, de s'être vendus au Gouvernement, et répétaient que M. d'Hooghvorst ⁽¹⁾ et le Prince de Ligne méritaient seuls la confiance ⁽²⁾.

Cette assemblée me paraît un ramassis de brouillons et de gens qui ne cherchent autre chose que de faire du bruit, sans autre plan arrêté; à travers beaucoup de confusion, des orateurs cherchaient à faire croire que des ordres émanés d'une autorité supérieure leur défendaient de sortir plus de deux à deux, et que le rendez-vous de leurs troupes était dans quelques villages sur la route de Flandre. Tout cela ne me paraît pas dangereux, et je vois dans ce rassemblement plus de germes de désordres locaux que de véritables obstacles aux mesures de notre Gouvernement.

Les membres de cette réunion, se questionnant entre eux, désignèrent Quiévrain, Mons, Liège comme les points principaux de direction et le projet d'après les circonstances de faire une guerre de guérillas.

(1) *d'Hooghvorst* (baron E.), 1781-1866. Membre des Etats provinciaux du Brabant sous le régime hollandais. Le 28 août 1830, commandant en chef des gardes bourgeoises de Bruxelles; le 25 septembre 1830, membre du Gouvernement provisoire, il reçut, le 31 décembre 1830, la consécration de son patriotisme : le Congrès national le nomma général en chef des gardes civiques de Belgique.

(2) *de Ligne* ne prit cependant point part aux premiers mouvements de la Révolution. Voyez PRINCE DE LIGNE, *Souvenirs et Portraits* (1830-1856), éd. F. Leuridan, Bruxelles, 1930, in-8°. Eugène-Lamoral de Ligne, né à Bruxelles en 1804, mort à Bruxelles en 1880, fut un instant candidat au trône de Belgique en 1831. Ambassadeur de Belgique à La Haye, puis à Paris. Il fut président du Sénat de 1852 à 1879.

12.

Les commentaires de l'opinion sur le surprenant échec des troupes à Bruxelles. (Fagel à Verstolk. — B. Z. 649.)

N° 217.

Ontv., 16 oct. 1830. Paris, le 29 septembre 1830.

Exh., 16 oct. 1830.

Monsieur le Baron,

La Chambre des Députés s'est occupée dans ses deux dernières séances de la délibération sur le rapport de la Commission d'accusation des Ministres et l'a achevée, en traduisant les Ministres, signataires des ordonnances du mois de juillet, devant la Chambre des Pairs.

Les lettres particulières de Bruxelles s'accordent avec les journaux sur la retraite des troupes devant un ramassis d'un millier de factieux, tout au plus sans chef et ivres pour la plupart. Dès le commencement de la lutte, le manque d'énergie de la troupe avait frappé d'étonnement les témoins, qui l'avaient attribué à un ordre formel de ne pas se commettre.

13.

Le Gouvernement français voudrait que les Puissances s'entendent sur un règlement pacifique des troubles aux Pays-Bas. — Son espoir dans les désirs de paix de l'Angleterre. (Fagel à Verstolk. — B. Z. 649.)

N° 226.

Ontv., 4 oct. 1830. Paris, le 1^{er} octobre 1830.

Exh., 4 oct. 1830.

Monsieur le Baron,

J'ai appris hier soir, chez le ministre des Affaires étrangères, la nouvelle télégraphique que Mons était

pris par le peuple et qu'il marchait sur Tournay.

Les dispositions du Gouvernement sont toujours les mêmes; il envisage les conséquences possibles de ce qui s'est passé aux Pays-Bas avec une grande anxiété d'esprit. Le fait est, ainsi que j'ai eu l'honneur de le mander précédemment, qu'il ne lui est pas possible de retenir des individus en nombre, soit Belges ou autres, qui se rendent à Bruxelles depuis quelques jours surtout.

Le Ministre m'a questionné pour savoir si le Roi avait appelé l'intervention armée de la Prusse ou de l'Angleterre : dans l'ignorance à cet égard, je l'ai déclarée complète, mais j'ai demandé à mon tour ce que Son Excellence en savait, ou en augurait. La réponse me fait croire que l'hésitation apparente à terminer vigoureusement, dès le premier moment, les troubles de Bruxelles et le vague de la proclamation du prince Frédéric sont envisagés comme résultant du désir de gagner du temps, afin d'attendre la résolution des Cabinets de Londres et de Berlin. Le Ministre connaissait l'opinion de quelques Anglais qui ont été dans les affaires et qui sont à Paris dans ce moment, sur les difficultés que le duc de Wellington éprouverait s'il voulait prendre en notre faveur quelque mesure hostile à la France; à quoi j'observai que la seule chose qui la justifierait aux yeux de la nation serait si la France, indépendamment de la volonté du Gouvernement, soutenait plus ouvertement et plus efficacement nos agitateurs.

Nos affaires embarrassent le Gouvernement, pour le moins autant que celles de l'intérieur. Appuyé par les Chambres et par l'opinion de la majorité de la nation, on s'occupe du projet de faire accepter sa médiation, conjointement avec celle de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie, afin de

tâcher d'en venir à un arrangement qui mette fin à nos troubles et, qui permette l'espoir du maintien de la paix en Europe. La sincérité du Gouvernement dans cette question n'est pas douteuse : il y va de son existence.

Il veut éviter la guerre à la France, qui, bien que hors d'état de la commencer sous des auspices favorables à l'offensive, ne la craint pas, sûre qu'elle est de l'appui de la nation pour défendre son territoire.

M. Bertin de Vaux compte se rendre très incessamment à son poste ⁽¹⁾. Il a passé hier chez moi et m'a paru animé des meilleurs sentiments, déplorant les malheurs de la Belgique et ceux auxquels ils peuvent donner lieu encore. Les principes constamment monarchiques, que M. de Vaux n'a jamais cessé de professer, me semblent un garant certain de ses intentions à aider par ses conseils et son attitude au retour de l'ordre aux Pays-Bas. Il s'est fortement prononcé contre la réunion de la Belgique à la France et l'envisage comme un sujet de guerre immanquable.

J'ai toute raison de croire que Votre Excellence sera contente de ce choix et que la simplicité des manières de M. Bertin lui plaira. Il est fort instruit et passe auprès de ses connaissances pour une encyclopédie vivante.

(1) *Bertin de Vaux* (Louis-François), homme politique et journaliste français, né à Paris en 1771, mort en 1842. Un des fondateurs et principaux rédacteurs du *Journal des Débats*. Sous l'Empire, il fut longtemps en butte aux tracasseries de la censure. Sous la Restauration, il suivit Louis XVIII à Gand; mais élu député, il s'opposa à la politique ultra de Polignac. Après 1830 il se montra partisan du nouveau régime, et le 22 septembre 1830 fut nommé ministre aux Pays-Bas.

14.

Les qualités et opinions du nouveau ministre de France aux Pays-Bas, Bertin de Vaux. (Fagel à Verstolk. — B. Z. 649.)

N° 227.

Ontv., 4 oct. 1830.

Paris, le 1^{er} octobre 1830.

Exh., 4 oct. 1830.

Monsieur le Baron,

J'ai parfaitement reçu la dépêche de Votre Excellence du 27 et je m'empresse d'y répondre ⁽¹⁾.

M. Bertin de Vaux, qui s'appête à partir, est un des propriétaires du *Journal des Débats* et son frère en est un des principaux rédacteurs ⁽²⁾. Je ne puis répéter que ce que j'ai eu l'honneur de marquer à Votre Excellence, dans une dépêche du 19 septembre n° 211 et dans celle de ce matin; j'ajouterai encore que le ministre des Affaires étrangères, sur la parole duquel on peut compter, m'a répété que M. Bertin de Vaux est un homme incapable de se départir des principes monarchiques qu'il a toujours professés, et que son choix ne nous donnerait aucun sujet de plainte ou d'inquiétude. Il est de ceux qui blâment et déplorent toute disposition à la révolte et dont les principes contre la réunion de la Belgique à la France, surtout dans le moment actuel, sont très arrêtés ⁽³⁾.

(1) Demande de renseignements sur les opinions du nouveau ministre. (Minute de Verstolk, 27 septembre 1830, Buitenslandsche Zaken, 651.)

(2) *Bertin de Vaux* (Louis-François). Paris, 1766-1841. Frère du précédent, fut le principal animateur du grand journal français pendant quarante ans.

(3) Cette lettre et la précédente sont parvenues à La Haye par l'entremise du comte Gourieff, ministre de Russie auprès

15.

Départs plus nombreux de volontaires belges. — La mission de Gendebien à Paris. (Fagel à Verstolk. — B. Z. 649.)

N° 230.

Exh., 19 oct. 1830.

Paris, le 3 octobre 1830.

Monsieur le Baron,

La Société des Amis du Peuple a été dissoute hier à la suite de la condamnation par le tribunal correctionnel, qui déclare son président coupable des délits prévus par le Code pénal.

M. Bertin de Vaux est parti pour La Haye.

Le nombre de Belges et autres volontaires se dirigeant sur les Pays-Bas est toujours considérable. Ces derniers jours les diligences en étaient remplies; on dit que des officiers se joignent à eux.

De verslagenheid over onze zaken is groot. De Minister van Buitenlandsche Zaken ziet de verzoening tusschen Zuid en Noord bij ons als onmogelijk aan: te meer daar alles aangewend wordt om den haat te vermeerderen, 't geen het Gouvernement niet beletten kan, en door de vingers moet zien, wat daartoe geschiedt. Talleyrand heeft orders om het mogelijke te doen, om goeden raad bij Engeland te vinden, wat eigenlijk niets om het lijf heeft.

On dit M. Gendebien arrivé de Mons ici. Il a cherché à voir le ministre des Affaires étrangères, qui ne

de Guillaume I^{er}. Les lettres des 3, 4, 6, 9 octobre n'arrivèrent pas à La Haye. Leur copie fut remise à Verstolk par le comte du Châtel, envoyé par le Prince d'Orange auprès de Louis-Philippe. (*Gedenkstukken*, X, vol. 2, p. 46, et Fagel à Verstolk, 25 octobre 1830, Buitenlandsche Zaken, 649.)

l'a pas reçu. Le bruit public à cette occasion est que M. Gendebien serait venu offrir la Belgique comme souveraineté séparée au duc de Nemours, sous la protection du Roi des Français (1).

16.

M. Molé, soucieux d'éviter toute rupture, espère que le Prince d'Orange réussira dans sa tentative de conciliation. (Fagel à Verstolk. — B. Z. 649.)

N° 231.

Exh., 19 oct. 1830.

Paris, le 4 octobre 1830.

Monsieur le Baron,

Le ministre de Prusse, le baron de Werther, a reçu hier ses nouvelles lettres de créance et se flatte d'obtenir très incessamment son audience au Roi.

De Minister van Buitenlandsche Zaken blijft volharden in zijne weigering van den heer Gando, alias Gendebien, aan te nemen, en heeft verklaard van niets met hem te doen te willen hebben.

Meergenoemde Minister zal alles aanwenden om te beletten dat de onlusten in België oorzaak van oorlog worden.

Hij wenscht zeer dat de Prins van Oranje op de eene of andere wijze als bemiddelaar konde optreden, en waarborg worden van eenige schikking. Daartoe zal hij de handen ineenslaan met de Pruisischen Minister, evenwel denkende dat men zich niet haasten moet, ten einde de verwarring en de vermoeidheid onder de oproerigen te vermeederen.

(1) Sur cette mission de Gendebien à Paris, voyez JUSTE, *Les fondateurs de la Monarchie belge. Alexandre Gendebien*. Bruxelles, 1874, pp. 18 et suiv.; GARSOU, *Alexandre Gendebien. Sa vie, ses mémoires*. Bruxelles, 1930, in-8°.

17.

Mesures de précaution militaire en France.

(Fagel à Verstolk. — B. Z. 649.)

N^o 233.

Exh., 19 oct. 1830.

Paris, le 6 octobre 1830.

... C'est à l'ordonnance du 27 septembre, publiée hier, qui rappelle cent huit mille hommes sous les drapeaux, qu'est attribuée la baisse des fonds d'hier. Les amis de la paix ne voient rien d'hostile dans cette mesure qui, après le licenciement des trente mille hommes de la Garde, de huit mille Suisses et vu les corps expéditionnaires en Morée et en Afrique, remet l'armée à son complet de paix, qui n'a jamais été atteint sous le Gouvernement précédent. Par cette mesure, un grand nombre de militaires, sans place depuis la Révolution dernière, retrouveront leur existence et feront cesser les plaintes que leur existence dérangée avait fait naître.

M. Bertin de Vaux a pris la route de Trèves pour se rendre à son poste. Il a voulu éviter tout point de contact avec les provinces en révolte.

18.

L'activité diplomatique franco-anglaise en vue d'une conférence générale. — Bruit d'un plan pour donner la Belgique à la Maison de Saxe. (Fagel à Verstolk.)

N^o 234.

Ontv., 16 oct. 1830.

Paris, le 7 octobre 1830.

Exh., 16 oct. 1830.

Monsieur le Baron,

Ayant dîné hier chez le ministre de l'Instruction publique avec ses collègues et le général de La

Fayette, j'ai pu me convaincre de leur désir unanime, partagé par les Chambres et l'opinion publique, de voir un arrangement mettre un terme à l'état affligeant où quelques mauvaises têtes ont réduit la Belgique. L'Ambassadeur d'Angleterre a reçu avant-hier des instructions afin de s'entendre à cet égard avec le Gouvernement français, auquel cette disposition de la part du Cabinet de Londres paraît être agréable ⁽¹⁾.

La baisse des fonds a cessé à la Bourse d'hier : les discours des ministres des Affaires étrangères et de la Guerre n'ont pas peu contribué à faire renaître la confiance, grâce aux explications demandées par la Chambre sur le désir et le besoin de toutes les Puissances de maintenir la paix, et sur les motifs de l'ordonnance du 25 septembre relative à l'appel des cent huit mille hommes pour mettre l'armée à l'effectif du pied de paix.

Er zoude een plan bestaan om België onder het bestuur van het Saxische regeerende huis te brengen. De Ambassadeur van Engeland spreekt zulks ten sterkste tegen. Talleyrand zoude er mede belast zijn. Het komt mij intusschen klaarblijkelijk voor dat thans Frankrijk en Engeland de handen ineenslaan, daar de Ambassadeur van Rusland van zijnen kant zijne ontevredenheid over het Engelsch Ministerie niet verbergt.

(1) Lord Aberdeen à Lord Stuart, 3 octobre 1830. (*Gedenk-stukken*, X, 1, pp. 88-89.)

19.

La paix est sauvegardée par l'attitude de la Prusse.
 — *Seul l'ambassadeur de Russie regrette la non-intervention des Puissances armées aux Pays-Bas.*
 (Fagel à Verstolk. — B. Z. 651.)

N° 235.

Exh., 14 oct. 1830.

Parijs, 8 October 1830.

De stelligste verzekering door Alexander van Humboldt uit Berlijn medegebracht, dat de Koning van Pruisen geen man in de Nederlanden zoude doen aanrukken, eer dat Engeland het voorbeeld geeft, is hier bekend en geeft hoop op behoud van vrede ⁽¹⁾. De Russische Ambassadeur betreurt steeds dat Engeland niet dadelijk bij het begin des oproers eenige manschappen naar Ostende gezonden heeft, bewerende dat zulks het verlangd doel zoude hebben bereikt, zoozeer is men hier voor eene breuk met Engeland bevreesd. Talleyrand zal het onmogelijke doen om het grondbeginsel der *non-intervention* te handhaven, om tijd te winnen en door zijne kunstgrepen België aan het Huis van Oranje te ontrukken, voorgevende dat de gebeurtenissen van Brussel geen verzoening toelaten.

Andere meenen dat men niets moet overhaasten, hopen de komst van den Prins van Oranje te Antwerpen, vergezeld van verzachtende proklamaatiën aan Z. K. H. toeloop en middel tot schikking

(1) *Alex de Humboldt*, savant et explorateur illustre. En 1827, devint le conseiller intime du roi Frédéric-Guillaume III et joua un rôle politique important. Les amitiés nombreuses qu'il avait à Paris, où il avait séjourné de 1805 à 1827, le firent choisir comme ambassadeur extraordinaire à Paris en septembre 1830.

zullen geven. Intusschen duurt de onderhandsche ondersteuning aan onze opstandelingen voort.

Men verspreidt hier, dat Engeland, Frankrijk en Pruisen het eens zijn om bij ons minzaam tusschen te komen.

20.

L'état lamentable des volontaires venus de France.
(Fagel à Verstolk. — B. Z. 649.)

N^o 236.

Exh., 19 oct. 1830.

Paris, le 9 octobre 1830.

Des voyageurs qui ont quitté Anvers, mercredi soir, ont rencontré à Péronne 150 à 200 ouvriers belges et autres déguenillés. Leur présence dans cette ville a fait mettre sous les armes la garde nationale, qui les a empêchés de passer la nuit et les a fait sortir. Les meneurs de Bruxelles ont écrit ici pour qu'on ne leur envoie plus de pareils auxiliaires, qui leur sont à charge.

21.

Les ambassadeurs d'Angleterre, Prusse et Russie partisans de la vice-royauté de Guillaume d'Orange en Belgique. (Fagel à Verstolk. — B. Z. 651.)

N^o 237.

Exh., 19 oct. 1830.

Parijs, 9 October 1830.

Na ruggespraak met mijne collegas heb ik den navolgenden brief aan den Prins van Oranje te Antwerpen doen geworden.

Ik acht het voor zeer nuttig dat de Prins van Oranje onderricht zij, dat het Fransche Ministerie benevens de Engelsche en Pruissische Ministers niets meer verlangen dan dat, tot behoud der algemeene vrede in Europa, eene schikking der zaken in België geschiede, hetzij dat Z. K. H. of als lieutenant gene-

raal of als vice-koning het afzonderlijk bestuur over de Zuidelijke Gewesten aantrede.

De beste verstandhouding heerscht thans tusschen de drie vermelde Ministers, die zich omtrent onze aangelegendheden dagelijks bespreken. Lord Stuart heeft op het bovenstaand object van eene schikking mogelijk te maken met algemeen overleg instructies uit Londen ontvangen. Gewapende tusschenkomst wordt als allergevaarlijkst beschouwd.

22.

Le recours de Guillaume I^{er} aux Puissances; les réactions françaises. (Fagel à Verstolk. — B. Z. 649.)

Ontv., 16-10-1830.

Exh., 16-10-1830.

Parijs, den 11 October 1830.

Mijne Engelsche en Pruissische Collegas hadden eenige aanmerkingen tegen de onvoegzaamheid van het *Journal des Débats* van den 9 dezer bij den Minister van Buitenlandsche Zaken ingebracht en ook daaromtrent gehoor gehad. 's Konings oproep van den 7 dezer, in Den Haag afgekondigd, baart hier veel opziens, en zal wederom tot hevige en onredelijke taal aanleiding geven ⁽¹⁾. Dat tusschen den 5^{en} en 6^{en} dezer de Ambassadeur Falck Engeland om hulp gevraagd had, is door Vorst Talleyrand bij Molé bekend geworden; laatstgenoemde ontveinsde mij zijnen kommer niet, zoowel omtrent dien stap als over Engeland's antwoord, hoewel hem dezen morgen nog onbekend ⁽²⁾. Bertin de Vaux zal een courier ontvangen ten einde ons Gouvernement op de

(1) Appel aux armes de tous les citoyens. DE BOSCH-KEMPER, *Geschiedenis van Nederland na 1830*, t. I, p. 41.

(2) Demande d'intervention armée: instruction de Verstolk

gevolgen daarvan en van eenen uitbrekenden oorlog opmerkzaam te maken, waardoor alle onze zuidelijke vestingen, met hun aanzienlijk materieel, zonder hort of stoot in Fransche hand geraken. Inmiddels is de vrees voor een breuk met Engeland en Pruisen zeer groot; de Koning geschouwt ze als moetende hem de kroon kosten, — bij die vrees zijn er nog andere.

La Fayette is gisteren koel door de nationale garde ontvangen, zulks wegens zijne rede ter zake van de propositie van afschaffing der capitale straf van den heer Tracy. Een groot gedeelte der nationale garde heeft verklaard het volk niet te willen beletten wraak tegen de Ministers, zelf desnoods tegen de Pairs, uit te oefenen.

II. — Correspondance de d'Herbigny ⁽¹⁾.

1.

La réserve française.

(d'Herbigny à Verstolk van Soelen. — B. Z. 648.)

Ontv., 28 aug. 1830.

Exh., 30 aug. 1830.

Menin, ce 26 août 1830.

Monseigneur,

Le lendemain que j'eus l'honneur d'écrire ma dernière lettre à Votre Excellence, je reçus la visite de M. le commissaire central de police de la ville de

à Falck. DE BEER PORTUGAEL, *De Tiendaagsche Veldtocht*, p. 367, et *Gedenkstukken*, X, vol. 4, pp. 199-201.

Instructions de Verstolk à Falck, 2 octobre 1830.

Réponse officielle et négative: le 17 octobre 1830. (Falck à Verstolk, *Gedenkstukken*, X, vol. 4, p. 240; DE BEER PORTUGAEL, *o. c.*, p. 370.)

⁽¹⁾ P.-F.-X. Bourguignon d'Herbigny naquit à Laon le 4 décembre 1772. Grâce à la protection de Condorcet, il fut nommé secrétaire du Comité d'instruction publique. A la mort de

Lille, qui vint me donner de nouvelles communications sur l'affaire dont j'ai précédemment entretenu Votre Excellence. Le personnage, parti pour Paris dans des vues de réunion de la Belgique à la France, est revenu à Lille et a eu un nouvel entretien avec M. le commissaire central, qui lui a demandé le résultat de son voyage à Paris. Cet émissaire lui a dit que toutes les personnes à qui il avait communiqué son projet lui avaient fait la même réponse : qu'il

Louis XVI il se retira à Haubourdin, près de Lille, et se consacra aux belles-lettres. Au retour des Bourbons, il fut nommé recteur de l'Académie de Grenoble, puis de Rouen. Sous le ministère du duc de Richelieu, il devint secrétaire général de la préfecture du Nord. Mais à l'arrivée de Villelé au pouvoir, il se rangea dans l'opposition et fit paraître une brochure, *Revue politique de l'Europe en 1825*, Paris, 1825, in-8°, qui eut un certain succès. Ses *Nouvelles lettres provinciales* le firent condamner à trois mois de prison le 20 juin 1826. d'Herbigny préféra se réfugier en Belgique. Il y publia plusieurs opuscules et entra au « Service secret » du Gouvernement hollandais. Après la Révolution de Juillet, il put rentrer en France et, séjournant soit à Menin, soit à Lille, il renvoya La Haye sur l'état des esprits aux frontières. Après 1830, il fut attaché pendant plusieurs années au *Messenger de Gand*, journal orangiste. En France, il refusa plusieurs hauts emplois « pour ne pas adopter les vues d'une politique hostile au Roi des Pays-Bas, son bienfaiteur, et qui, suivant lui, était d'ailleurs contraire aux vrais intérêts de la France ». En récompense des services rendus à la maison d'Orange, le 8 octobre 1842 il fut créé conseiller de légation et membre de l'ordre du Lion Néerlandais. Il mourut à Loos (Nord) le 13 mars 1846. *Archives historiques et littéraires du Nord de la France* (Valenciennes). Nouvelle série, t. V, 1846, pp. 568-574 ; et ARCHIVES NATIONALES, Paris, F1b, I, 159, dossier d'Herbigny, secrétaire-général de la préfecture du Nord, du 30 septembre 1820 au 2 février 1822. — BB¹⁸, 1142. Sa condamnation à trois mois de prison par arrêt de la Cour Royale de Paris en date du 20 juin 1826. — F⁷, 9512, dossier 8589 a 2. Son exil à Bruxelles et ses rapports avec Guillaume I^{er}.

n'y avait aucune intention, ni aucune disposition à entrer dans une entreprise aussi hasardeuse, que la France avait assez à faire avec elle-même et que tous ses efforts politiques n'avaient d'autre but que son organisation intérieure. Cet émissaire prit grand soin de ne nommer aucune des personnes avec lesquelles il avait eu des conférences; mais il dit qu'il y avait vu M. de Potter, qui s'était chargé de donner suite à l'entreprise et qu'il espérait en son zèle et en ses intelligences.

Après ces confidences, cet émissaire dit à M. le commissaire central que son intention était de prendre son domicile à Lille et lui demanda les formalités à remplir pour s'y établir.

M. le commissaire central pense que c'est pour servir ses mêmes vues qu'il veut se placer sur la frontière.

2.

Les mesures de précaution des autorités françaises.
(d'Herbigny à Verstolk. — B. Z. 648.)

Ontv., 30 aug. 1830.

Exh., 30 aug. 1830.

Lille, le 28 août 1830.

Monseigneur,

Il ne faut pas douter que le mouvement populaire n'ait été préparé et imprimé par le parti démagogique conduit par M. de Potter. J'ai été invité de nouveau à me rendre auprès de M. le commissaire central de police de la ville de Lille; il m'a appris que plusieurs agents de ce parti étaient venus à Lille hier et avant-hier pour exciter quelques citoyens de cette ville à proposer aux jeunes gens de partir pour secourir le parti révolté.

Je dois dire de plus à Votre Excellence que ces agents belges ont voulu entraîner les régiments français qui sont à Lille et que cette confiance m'a été

faite par M. le Colonel du 22^e régiment de Lille, que toutes ces tentatives ont été nulles et de nul effet et que toutes ces propositions ont été considérées comme une extravagance; mais surtout je dois dire à Votre Excellence que M. le lieutenant général Corbineau, qui commande à toute la division du Nord, est particulièrement affligé des événements de Bruxelles, dans la crainte où il est que Sa Majesté ne soupçonne la France d'avoir favorisé ces mouvements, ou même d'y applaudir. M. le préfet du Nord, nouvellement arrivé, partage les mêmes sentiments et la même affliction. La nouvelle étant arrivée hier soir à Lille que les troubles de Bruxelles étaient apaisés, j'ai été témoin de la satisfaction que cette nouvelle a produite.

Je m'empresse, Monseigneur, de vous faire part de ce que j'ai vu et entendu, afin de détruire ou de prévenir tout soupçon que le Gouvernement de France approuve ou favorise les tentatives d'une faction turbulente et criminelle.

Je ferai prochainement visite à M. le lieutenant général Corbineau et à M. le préfet du Nord, qui désirent s'entretenir avec moi, et je rendrai compte à Votre Excellence de tout ce qui sera digne de son intérêt et de l'attention de Sa Majesté.

3.

Entretien avec le général Corbineau. — La politique de neutralité du Gouvernement français. (d'Herbigny à Verstolk. — B. Z. 648.)

Ontv., 31 aug. 1830.

Exh., 1 sept. 1830.

Menin, le 29 août 1830.

Monseigneur,

Hier, après avoir eu l'honneur d'écrire à Votre Excellence, M. le lieutenant général Corbineau, com-

mandant la division du Nord, me fit prier de vouloir bien me rendre auprès de lui, dans la journée. Je m'y rendis à midi, et nous eûmes un entretien dont je dois compte à Votre Excellence. Ce général me témoigna son chagrin des événements de Bruxelles et ses craintes que S. M. le Roi des Pays-Bas pût penser que le Gouvernement de France ne soit pas étranger à ces mouvements séditieux; il me dit que le Roi de France et ses ministres étaient désolés de ces événements et en même temps il me communiqua une dépêche télégraphique qu'il venait de recevoir et qui est conçue en ces termes : *Je vous ordonne de rester entièrement étranger aux événements de la Belgique et d'empêcher toute communication qui tendrait à s'établir avec les auteurs de ces troubles. Le Gouvernement ne veut se mêler en rien des affaires des autres Etats.*

Je crois bien faire, Monseigneur; de dire à M. le Lieutenant général que Sa Majesté avait trop de science politique pour se méprendre sur la conduite que devait tenir le Gouvernement de France. Je le remerciai de ses communications confidentielles, l'assurant que j'en ferais part aussitôt à Votre Excellence; il me répéta souvent que le Gouvernement de France voulait être dans la meilleure intelligence avec le Roi des Pays-Bas, si justement honoré dans l'Europe.

M. le Lieutenant général me confia que des agents de la révolte de Belgique s'étaient présentés à lui et qu'il les avait renvoyés avec son improbation et en leur disant qu'ils ne trouveraient aucun Français honorable qui voulût tremper dans ce projet de révolte.

Je me suis exprimé sur les criminels auteurs de ces complots, qui recevaient d'indignes honneurs à Paris,

et je donnai à M. le Lieutenant général une juste idée de ces perturbateurs.

Je pense, Monseigneur, que Votre Excellence ne me désapprouvera pas; c'est mon zèle bien connu pour les intérêts de Sa Majesté qui m'a valu cet entretien confidentiel.

Pour descendre des affaires générales aux particulières, je dirai à Votre Excellence que M. le Lieutenant général m'apprit qu'il avait transmis à Paris le vœu du département du Nord qui m'appela à la préfecture de cette province et qu'il avait invité le Gouvernement à me la confier; sur cette ouverture, je lui répondis que l'honneur et l'inclination m'attachaient à S. M. le Roi des Pays-Bas et que je ne voulais point briser un lien aussi sacré. Je le remerciai d'ailleurs de ses intentions et de ses démarches que j'avais ignorées.

4.

*Entretien avec le préfet du département du Nord. —
Tranquillité de la population. (d'Herbigny à Ver-
stolk. — B. Z. 648.)*

Ontv., 2 sept. 1830.

Exh., 2 sept. 1830.

Lille, le 31 août 1830.

Monseigneur,

Après avoir écrit de Menin à Votre Excellence, je suis revenu à Lille, où ma présence n'a pas été sans utilité; j'ai reçu hier la visite de M. le Lieutenant général, qui m'a prié de mettre ses profonds respects aux pieds de Sa Majesté et de l'assurer qu'il prend toutes les mesures pour que tous les agents de la sédition de Belgique, qui vont et viennent dans le département du Nord, n'y puissent ébranler aucun esprit. Le bruit s'étant tout à coup répandu que le

Sr de Potter devait arriver à Lille; j'ai facilement démontré à M. le Lieutenant général combien cette présence pouvait y être nuisible; il en a tellement saisi la conséquence qu'il a expédié à l'heure même une estafette à Paris avec une dépêche priant le Gouvernement de ne point permettre que ce séditieux se dirige vers le département du Nord, et il est décidé à n'y point souffrir sa présence. Je ne puis trop louer la sagesse et la prudence de M. le Lieutenant général.

Je pense, Monseigneur, et j'ai cette heureuse espérance, que Sa Majesté et Votre Excellence ne désapprouveront point la conduite que m'ont inspirée la nécessité des lieux et des choses et la connaissance particulière que j'ai de ce qui peut importer sur cette frontière aux Etats de Sa Majesté. Je suis même heureux de pouvoir la servir, sans avoir eu besoin d'un caractère politique. J'ai eu hier une entrevue avec M. le préfet du département du Nord, dans les mêmes vues et dans les mêmes intérêts, et je l'ai trouvé dans les mêmes intentions et comprenant entièrement toute la délicatesse des circonstances ⁽¹⁾. Il travaille d'intelligence avec M. le Lieutenant général pour préserver les deux frontières de toute influence nuisible, celle des prêtres des deux pays étant plus cachée et aussi plus difficile à saisir; mais heureusement il y a peu de fanatisme sur cette lisière du département du Nord, et l'influence catholique n'agit point sur sa population comme elle agit sur la population belge. Elle se fait en ce moment remarquer à Courtrai, et il y aura bien du bonheur si tout s'y passe sans quelque désordre. Menin est toujours calme, et la présence de la garnison suffira pour la maintenir dans cette tranquillité.

(1) *Villiers du Terrage*, ex-directeur de la police en Hollande, était préfet du Nord en septembre 1830.

5.

Les autorités militaires françaises veillent soigneusement à garder leurs troupes en dehors de tout mouvement participationniste. (d'Herbigny à Verstolk. — B. Z. 648.)

Ontv., 6 sept. 1830.

Exh., 6 sept. 1830.

Lille, le 4 septembre 1830.

Monseigneur,

J'ai reçu à Menin la lettre de Votre Excellence du 31 août. J'ai vu aujourd'hui à Lille M. le lieutenant général Corbineau, à qui j'ai eu l'honneur d'offrir vos remerciements des communications qu'il m'avait faites pour vous être transmises; il les a reçues avec beaucoup de satisfaction.

M. le général Corbineau me fit part d'une lettre qu'il venait de recevoir de Bruxelles de M. de la Moussaye, qui l'informe qu'un certain nombre de jeunes gens de Bruxelles se sont dirigés vers Lille, pour y exciter la garde nationale de cette ville à venir prendre leur défense. Je pense qu'il y a de l'exagération dans cette crainte; au reste M. le Lieutenant général m'a prié de mander à Votre Excellence qu'il avait fait venir sur-le-champ tous les chefs de corps de la garnison, et les chefs de la garde nationale, pour leur donner les ordres les plus sévères de s'opposer à toute tentative à ce sujet. Je puis donner la certitude à Votre Excellence qu'il n'y a aucun motif de crainte à cet égard; il n'y a point ici d'éléments pour cela; au reste, après toutes les informations prises on n'a eu aucun renseignement sur le passage de ces jeunes gens, qui paraît imaginaire. Quoi qu'il en soit, j'ai engagé M. le Lieutenant général et aussi M. le préfet du Nord, qui était présent, d'envoyer à tous

les chefs de douanes de la frontière l'ordre de visiter les passeports de tous les Belges qui passent en France, de prendre leurs noms, leurs qualités et les noms de leurs villes; cet ordre doit être expédié aujourd'hui et la liste de ces noms sera aussitôt envoyée au Gouvernement des Pays-Bas.

M. le Lieutenant général et M. le préfet du Nord m'ont chargé, Monseigneur, de prier Votre Excellence de donner de leur part à Sa Majesté la plus entière assurance qu'ils lui donneront toutes les satisfactions qui sont en leur pouvoir.

Menin est fort tranquille...

6.

Les agissements des exilés belges. — Activité de de Nève et de de Potter. (d'Herbigny à Verstolk. — B. Z. 648.)

Ontv., 18 sept. 1830.

Menin, 16 septembre 1830.

J'ai eu l'honneur de mander à Votre Excellence que M. le lieutenant général Corbineau avait supplié le Gouvernement de France de ne point permettre que le sieur de Potter se dirigeât vers la frontière du Nord; en effet, il n'y est point venu, mais je dois prévenir Votre Excellence que le sieur de Nève, son compagnon, est arrivé à Lille le 13 de ce mois et qu'il y est descendu à l'*Hôtel de l'Europe* entre 9 et 10 heures du soir ⁽¹⁾. J'en fus averti à l'instant même

(1) *de Nève*, publiciste et éditeur. Everghem (Flandre orientale), 1778; Gand, 1852. En 1826, devint éditeur du *Catholique des Pays-Bas*; en 1827, il lança le *Vaderlander*. Le 30 avril 1830, il fut condamné à cinq ans de bannissement par la Cour d'assises du Brabant, en même temps que de Potter, Barthels et Tielemans se voyaient bannis pour huit et sept ans. Arrivé à Lille le 13 septembre 1830, il rentra en Belgique le 3 octobre. (*Biog. nation.*, t. XV, p. 649.)

par M. le commissaire central de police, qui en donna également avis à M. le général Corbineau et à M. le préfet du Nord. Ces deux autorités, réunies à M. le procureur du Roi, tinrent conseil sur le parti à prendre dans l'état actuel de la législation en France; il n'était pas possible de l'arrêter ou de l'éloigner sans motif; mais M. le général Corbineau m'a prié de mander à Votre Excellence que le sieur de Nève ne ferait pas un pas et ne dirait pas un mot qui ne fût vu ou entendu et qu'à la première démarche ou parole suspecte il serait arrêté ou éloigné.

Il est certain, Monseigneur, que le sieur de Nève n'est venu de Paris à Lille que comme envoyé du sieur de Potter et pour y voir quel parti on pourrait tirer des habitants de cette frontière. Je manderai dans quelques jours à Votre Excellence la conduite du sieur de Nève et celle qui sera tenue à son égard; au reste, Votre Excellence peut, je crois, s'en reposer sur nos soins réunis.

Il n'y a rien de remarquable à Menin, Monseigneur, et ce n'est pas jusqu'ici la peine d'en parler. Dans toutes les garnisons, la chose importante est de recommander aux officiers hollandais beaucoup de prudence et de circonspection.

(Jointe à la lettre, la liste des voyageurs passés à Lille depuis le 1^{er} septembre, 29 noms dont 5 anglais, tous inconnus.)

7.

de Potter à Lille et Valenciennes.

(d'Herbigny à Verstolk. — B. Z. 648.)

Otv., 26 sept. 1830.

Exh., 26 sept. 1830.

Lille, le 24 septembre 1830.

Le sieur de Potter ayant eu la permission de venir chercher sa mère, il arriva à Lille le 21, mais ce n'était

qu'un prétexte; le 22 il se déguisa sous des vêtements de paysan et prit la route de Valenciennes et de Mons. J'en fus averti aussitôt et j'en donnai avis de suite à M. le Lieutenant général, qui envoya aussitôt une estafette à M. le commandant de Valenciennes pour faire arrêter le sieur de Potter; en même temps il en donna avis à M. de Macar, gouverneur du Hainaut ⁽¹⁾.

S.

Les « conférences » de Valenciennes, le 24 septembre 1830. — Le désarroi des leaders belges. (d'Herbigny à Verstolk. — B. Z. 648.)

Ontv., 27 sept. 1830.

Exh., 27 sept. 1830.

Lille, le 25 septembre 1830.

Le sieur de Potter s'est rendu à Valenciennes, déguisé sous des vêtements populaires; arrivé là, il y trouva ses amis fort déconcertés; il tint conseil avec MM. Gendebien, Stassart et autres, qui étaient venus au devant de lui, mais le conseil ne fut pas long : il y fut déclaré que le coup était manqué et la partie perdue. Ces messieurs se séparèrent et le sieur de Potter revint à Lille.

Ayant eu connaissance de son retour, je fis prier M. le Lieutenant général de ne pas souffrir que ce chef de factieux fit d'un lieu d'asile un théâtre d'intrigues. Je mets sous les yeux de Votre Altesse la réponse qui m'a été faite.

Ce n'est pas sans raison, Monseigneur, que j'insistais tant sur l'éloignement de ce factieux, car il pouvait de Valenciennes se rendre à Mons, et là se mettre à la tête de tous les ouvriers aux charbons, dont on

(1) Sur les démarches de de Potter, voyez ses *Souvenirs personnels*, Bruxelles, 1839, pp. 116 et suiv.

avait médité et préparé la révolte. Je connaissais très bien le péril des frontières, et je ne sais si M. l'Ambassadeur des Pays-Bas à Paris en a connu toute l'importance; il me semble que la permission accordée au sieur de Potter de venir dans le département du Nord n'a pas été assez pesée.

Au reste, Monseigneur, il est certain que ce chef de parti a manqué de courage; il n'a voulu s'exposer à aucun danger et sa prompte retraite a déjà fort mauvaise grâce parmi les siens. Dans quelques jours il passera pour lâche, ce qui est inévitable après les fanfaronnades politiques dont il remplit les gazettes depuis six semaines.

Ainsi, Monseigneur, Dieu soit loué et aussi le Roi; voilà le terme de tant de malheurs.

A l'heure où je ferme cette lettre, à midi, le sieur de Potter est encore à Lille, il y attend les nouvelles ultérieures de Bruxelles. Je pense que Votre Excellence a bien le droit de se plaindre à M. le ministre des Affaires étrangères de la permission accordée à ce chef de parti de venir s'établir ici au centre de ses manœuvres. Votre Excellence ne peut rien mieux faire que d'ouvrir les yeux de M. Molé sur le danger de cette présence.

Valenciennes est remplie des complices de la faction qui fuient le danger et les conséquences de leur défaite.

(Joint lettre du baron Collet de la Madelène à d'Herbigny.)

Lille, 24 septembre.

Le Lieutenant général me charge d'avoir l'honneur d'informer Monsieur d'Herbigny que M. de Potter

annonce son départ pour demain matin pour Paris avec sa mère.

Que ses paroles et ses actes sont surveillés, mais que son passeport étant en règle, le Général ne se croit pas le droit de le faire partir tant que sa conduite ne peut être considérée comme répréhensible.

Que M. de Potter, étant revenu de la frontière avec la persuasion que son affaire est manquée, ne peut être ici fort dangereux, en supposant qu'il eût l'intention d'y prolonger son séjour.

9.

Le départ de de Potter pour Bruxelles. — L'influence des prêtres en Flandre. (d'Herbigny à Verstolk. — B. Z. 649.)

Ontv., 3 oct. 1830.

Exh., 3 oct. 1830.

Lille, le 30 septembre 1830.

Monseigneur,

J'avais mandé à Votre Excellence que le sieur de Potter était revenu de Valenciennes à Lille, désespéré de sa cause, et il songeait à retourner à Paris, quand les nouveaux désastres de Bruxelles changèrent sa détermination. C'est un habitant de Tournai qui l'a conduit en poste à Bruxelles; il a laissé sa mère à Lille; il était temps d'ailleurs qu'il quittât cette ville; un murmure général s'était élevé contre lui; il y a reçu de grandes humiliations, et certainement on l'aurait forcé de sortir de la ville. Ses compagnons demandèrent des cartes de sûreté, qui leur furent refusées. Le sieur de Potter voulut voir les autorités qui refusèrent de le recevoir; ce personnage fut visité

ici par quelques personnes de Menin, qui, à ce que l'on croit, lui apportèrent des fonds.

Ma petite ville de Menin, Monseigneur, commence à donner de l'inquiétude. Les autorités sont fort épouvantées. Dans tous les lieux circonvoisins on craint un soulèvement. Les campagnes sont dans la main des prêtres et elles se soulèveront quand ils donneront le signal. Voilà les fruits de cette union de la démagogie avec le catholicisme. La France, Monseigneur, est plus embarrassée des désordres de Belgique que de sa révolution propre, l'opinion ne tardera pas à se faire sur la nature de ces désordres. Je ne puis trop exprimer à Votre Excellence combien j'en suis indigné et affligé; c'est une affaire à déshonorer la Belgique aux yeux de l'Europe.

Votre Excellence sait sans doute que les factieux ne veulent souffrir aucun Français à Bruxelles. M. Driapier, professeur de chimie, s'en est sauvé, abandonnant sa maison au hasard.

Je dois dire encore à Votre Excellence qu'il est parti un certain nombre de Belges de Paris, armés, et qui ont passé par Valenciennes pour se rendre en Belgique.

La ville de Gand se maintient jusqu'ici, mais depuis quelques jours on commence à y avoir des craintes; le parti catholique y est puissant.

Un prêtre s'est montré à Menin avec des proclamations incendiaires; mais il a disparu subitement à l'instant où l'on voulait l'arrêter.

III. — Documents de provenance française.

1.

Précautions à prendre à Lille par suite des intentions de certains jeunes Bruxellois à entraîner les Français dans le mouvement révolutionnaire. (de la Moussaye au général Corbineau. — Arch. Aff. étrangères Paris. Hollande, 628.)

Bruxelles, le 2 septembre 1830,
à 5 heures du soir.

Au Général commandant à Lille.

Monsieur le Général,

Des instructions de M. le comte Molé m'ont fait connaître que le Gouvernement français attachait le plus haut prix au maintien de la tranquillité dans les Pays-Bas et que des ordres avaient été donnés sur la frontière pour que la plus stricte neutralité fût observée ⁽¹⁾. J'ai fait part de ces dispositions à S. A. R. le Prince d'Orange, qui m'annonce à l'instant que plusieurs jeunes gens de Bruxelles viennent de partir pour Lille, afin d'engager la garde nationale à se mettre en mouvement pour la Belgique. Vous sentez, Monsieur le Général, qu'une semblable démarche détruirait tout espoir de voir réussir la conciliation vers laquelle tout paraît tendre dans ce moment.

(1) *Gedenkstukken*, X, vol. II, p. 5. Molé à de la Moussaye. Paris.

la Moussaye (Louis-Toussaint, marquis de). Rennes, 15 novembre 1779-avril 1854. Appartenait à une des principales familles de la Bretagne. Il émigra en Angleterre en 1791, participa à l'expédition de Quiberon en 1795, puis rentra en France en 1801. Il prit du service, en 1806, dans l'Administration impériale. La Restauration le nomma premier secrétaire d'ambassade à Saint-Pétersbourg. Il fut ensuite ministre plénipotentiaire à Hanovre, et de 1827 à 1830, à La Haye. Il fut rappelé par Molé, et Bertin de Vaux le remplaça.

M. le Prince d'Orange désire que je vous communique par estafette ces informations, qu'il vous prie de prendre en considération.

2.

Réponse du général Corbineau au marquis de la Moussaye. (Arch. Aff. étrangères Paris. Hollande, 628.)

Lille, le 3 septembre 1830.

A Monsieur de la Moussaye, ministre de France
dans les Pays-Bas.

Monsieur le Ministre,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 2 courant me parvient à l'instant. J'ai l'honneur de vous en accuser réception. J'ai reçu les ordres les plus précis de M. le ministre de la Guerre pour que la plus stricte neutralité soit obtenue, et elle le sera. Le voyage des jeunes Bruxellois dont vous me parlez n'aura aucun résultat dans cette ville; ils sont désignés à la police et seront observés dès leur arrivée. La division que j'ai l'honneur de commander et les troupes sous mes ordres resteront tout à fait étrangères aux événements qui se passeront en Belgique; je puis vous en donner l'assurance et je désire que S. A. R. le Prince d'Orange en ait la conviction.

M. le Préfet, à qui j'ai communiqué cette lettre, a reçu les mêmes instructions et suivra la même marche que moi en ce qui le regarde.

Je suis, avec respect, etc.

(Signé :) Comte Corbineau.

Pour copie conforme,
le lieutenant général de la 16^e Div. mil.
Comte Corbineau.

3.

Les mesures d'ordre militaire dans le département du Nord. — Le général Corbineau au ministre de la Guerre. (Arch. Aff. étrangères Paris. Hollande. 628.)
16^e Div. Mil.

Cabinet.

Lille, le 6 septembre 1830,
à 7 heures du matin.

Monsieur le Ministre,

J'ai reçu seulement ce matin le complément de votre dépêche télégraphique du 3 septembre à 3 heures du soir. Je puis vous assurer sur l'honneur que pas un militaire ou habitant de ce département ne veut prendre en aucune manière part aux événements de la Belgique.

M. le lieutenant général Knyf, aide de camp du Roi, est ici depuis trois jours et il est très probablement chargé d'observer la disposition des esprits ⁽¹⁾. Il pourra rendre compte à son Souverain de ce qu'il voit. M. de la Moussaye m'a écrit avant-hier; j'ai l'honneur de vous envoyer copie de ma réponse.

Le lieutenant général commandant
la 16^e Division militaire,

Comte Corbineau.

(1) Edouard-Jacques-Antoine *de Knyff* (Bruxelles, 7 octobre 1787-Enghien-lez-Bains (France), 1877), fut grand écuyer du roi Murat, passa au service des Pays-Bas en 1814. Colonel en 1815, il fit partie de la suite du Prince d'Orange lors des cérémonies de son mariage à Saint-Pétersbourg. Aide de camp du Prince d'Orange, il continua à servir aux Pays-Bas après 1830. (*Annuaire de la Noblesse belge*, 1893, p. 1232.)

4.

Les instructions du ministre de l'Intérieur aux préfets des départements les plus rapprochés de la Belgique à la fin septembre. (Arch. Aff. étrangères Paris. Hollande, 628.)

Ministère de l'Intérieur.

— Paris, le 30 septembre 1830.

Division du Cabinet.

Monsieur et cher Collègue,

Je viens d'adresser à Messieurs les préfets dont les départements sont les plus rapprochés du royaume des Pays-Bas la circulaire que vous trouverez ci-jointe. Elle contient explicitement toutes les instructions que réclame la circonstance actuelle; je ne doute pas qu'ils ne s'empressent de se conformer aux dispositions qu'elle prescrit.

Le Ministre Secrétaire d'État
au département de l'Intérieur,

à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères.

(*Note au crayon :*) Remercier et approuver.

Ministère de l'Intérieur.

— Paris, le ... septembre 1830.

Division du Cabinet.

1^{er} bureau.

Monsieur le Préfet,

Les événements dont le royaume des Pays-Bas est le théâtre exigent que vous preniez des précautions que réclament également les maximes du droit public de l'Europe et les intérêts de la France. Tout ce qui

blesserait le principe de non-intervention hautement adopté par le Gouvernement français devra exciter toute votre sollicitude.

Ainsi, vous ne tolérerez dans votre département aucun rassemblement armé ou non-armé, aucune réunion de Français ou d'étrangers qui paraîtraient disposer à entrer en Belgique pour y prendre une part quelconque aux événements. Les expéditions d'armes et de munitions ne seront pas permises davantage. Concertez-vous à cet effet avec les agents de l'Administration des Douanes.

On ne peut et l'on ne doit apporter aucun obstacle à la libre circulation des individus dans l'intérieur du Royaume. Nos institutions leur assurent à cet égard la plus entière liberté. Quant aux voyageurs isolés qui veulent sortir de notre territoire, il faut qu'ils soient munis de passeports réguliers. Pénétrez-vous de l'importance et de l'urgence de ces dispositions. La surveillance des autorités locales et de la gendarmerie doit être établie de manière à ne donner lieu à aucune méprise. Leur responsabilité y est engagée.

Transmettez-leur donc vos instructions spéciales et tenez la main, je vous le recommande expressément, à ce que l'observation en ait lieu avec toute l'exactitude désirable.

Agrérez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre Secrétaire d'État
au département de l'Intérieur,
Guizot.

IV. — Correspondance de de Perponcher, ministre
des Pays-Bas à Berlin ⁽¹⁾.

1.

Les préparatifs militaires de la Prusse. — Les tendances pacifiques du comte de Bernstorff. (de Perponcher à Verstolk. — B. Z. 648.)

Ontv., 9 sept. 1830. Berlin, ce 3 septembre 1830.

Le Roi de Prusse, en recevant la lettre que lui a adressée le Roi notre Maître ⁽²⁾, a pris la détermination

⁽¹⁾ Hendrik-George de Sedlnitzky *Perponcher*, né à La Haye le 19 mai 1771, est un des fidèles serviteurs de la maison d'Orange-Nassau. Il se distingua dans toutes les guerres qu'il mena contre la France, au service de l'Autriche, puis en Egypte et au Portugal au service de l'Angleterre.

Il prit une part considérable au retour de Guillaume d'Orange en Hollande en novembre 1813 et à l'expulsion des Français du territoire national. Mais les services qu'il avait rendus pendant vingt ans aux Cours européennes, le désignaient pour remplir des fonctions diplomatiques. En août 1814, il est nommé ministre plénipotentiaire à Berlin. Aux Cent-Jours, il rentre aux Pays-Bas et prend le commandement de la 2^e Division d'Infanterie. Il se distingua aux Quatre-Bras et à Waterloo, et ses qualités militaires renforcent encore son crédit auprès de la Cour de Frédéric-Guillaume III, où il resta, jusqu'en avril 1842, un exécuteur fidèle de la politique de Guillaume I^{er}. Aussi bien les liens de parenté et d'intime amitié entre les deux Cours facilitaient-ils sa tâche. On sait, en effet, que Guillaume I^{er} avait épousé Wilhelmina, sœur de Frédéric-Guillaume III, que le prince Frédéric, second fils de Guillaume I^{er}, en 1825, avait épousé sa cousine Louise-Augusta-Wilhelmina-Amalia, princesse de Prusse, et que le 15 septembre 1830, à La Haye, on célébrait le mariage du prince Albert de Prusse avec la princesse Marianne, fille de Guillaume I^{er}. MOLHUIZEN et BLOK, *o. c.*, t. V, pp. 474-478.

⁽²⁾ Guillaume I^{er} à Frédéric-Guillaume III, 28 août 1830. (*Gedenkstukken*, X, 3, p. 3.) Réponse du roi de Prusse : 9 septembre 1830. (*Ibid.*, p. 9.)

de transmettre des ordres à Magdeburg et à Erfurt, afin que de forts détachements des deux divisions du corps d'armée numéro 4 se missent en marche pour le Rhin. D'après des informations authentiques, la Prusse peut, dans l'espace de six semaines, mettre deux cent cinquante mille hommes sur pied et la caisse militaire contient neuf millions d'écus courants, destinés à rendre cette armée mobile.

Le feld-maréchal Diebitsch arrivera ici dans le courant de la semaine prochaine ⁽¹⁾. Cette arrivée ne m'a point paru plaire au comte de Bernstorff, qui m'a donné à entendre qu'il craignait que le Gouvernement français n'en prit ombrage, et cela d'autant plus qu'elle a lieu immédiatement après que la Cour de Prusse vient de reconnaître le Roi des Français.

Le départ du comte Lobau pour Paris ayant été retardé, il est possible que ce général se trouve ici lors de l'arrivée du comte Diebitsch ⁽²⁾.

(1) *Diebitsch* (J.-C.-F.-A., comte), général russe, 13 mai 1785-juin 1831. Se distingua à Austerlitz, Lutzen, Dresde, Leipzig. En 1820 fut promu chef du Grand Etat-Major impérial. En 1825, il réprima la révolte qui éclata à la mort d'Alexandre. Dans la guerre contre les Turcs il déploya de brillantes qualités (prise de Varna, 1829). Véritable homme de confiance de Nicolas I^{er}, il était encore à la tête des troupes chargées de réduire la Révolution polonaise. En août 1830, fut envoyé à Berlin pour sonder les dispositions du Gouvernement royal vis-à-vis de la nouvelle dynastie française. Sur cette mission, voyez DE GUICHEN, *La Révolution de Juillet 1830 et l'Europe*, p. 154; *La correspondance de l'empereur Nicolas I^{er} et du grand-duc Constantin*, t. II, 1830-1831, pp. 44 et suiv., *Société Impériale d'Histoire de Russie*, t. 132, année 1911, et MARTENS, *Recueil de traités et conventions conclus par la Russie avec les Puissances étrangères*. Traités avec la Prusse, t. VIII, rapport Diebitsch, 29 août 1830-10 septembre 1830, p. 164.

(2) *Bernstorff* (Christian, comte de), diplomate danois. Copenhague, 1769-Berlin, 1835. Ambassadeur à Berlin et à

2.

Les mouvements de troupes en Prusse. — La mission du général Diebitch. (de Perponcher à Verstolk. — B. Z. 651.)

Ontv., 19 sept. 1830.

Exh., 20 sept. 1830. Berlin, le 14 septembre 1830.

En réponse préalable à votre dépêche n° 25, j'ai l'honneur de mander que les hommes formant la landwehr de l'armée prussienne sont renvoyés dans leurs foyers après les manœuvres. La réserve du quatre, sept et huitième corps d'armée sur le Rhin, c'est-à-dire un tiers des régiments qui dans des temps ordinaires sont chaque année congédiés, restera cette année près des corps susdits (1). Cent hommes de ce landwehr seront pendant cet hiver joints à chacun des trente-deux régiments de cavalerie. Aucune aug-

Stockholm, devint ministre des Affaires étrangères en 1797. En 1814, il représenta le Danemark au Congrès de Vienne. En 1818, il passa au service du roi de Prusse, qui le nomma ministre des Affaires étrangères. Participa aux Congrès d'Aix-la-Chapelle, de Carlsbad, de Laybach et de Vérone. En 1831, Ancillon lui succéda.

Mouton (Georges), comte de *Lobau*, pair et maréchal de France. Un des plus fameux généraux de l'armée de Napoléon, qu'il suivit dans toutes ses campagnes. Exilé sous la Restauration, il ne rentra en France qu'en 1818 et fut élu député en 1828. Louis-Philippe l'envoya à Berlin faire reconnaître la nouvelle dynastie.

(1) Le 25 août 1830, de Mey de Streefkerk, secrétaire d'Etat, charge Verstolk de prévenir le ministre à Berlin de se tenir au courant de toutes les mesures militaires prussiennes et de mander le nombre d'hommes sur lequel on pourrait compter en cas de « difficultés ou de guerre avec la France », « naar aanleiding van de bestaande tractaten ».

Le 27 août 1830, Verstolk transmet ces questions à de Perponcher, A. R. A., Buitenlandsche Zaken, 651.

mentation quant au nombre des chevaux n'aura cependant lieu pour le moment.

Le comte Diebitsch a eu ordre d'assurer le Roi de Prusse que quelque tournure que prissent les affaires, la Prusse pourrait compter sur la coopération entière de la Russie. Votre Excellence peut compter sur l'authenticité de cette information.

3.

La Prusse et la séparation du royaume des Pays-Bas.

— Assentiment à toute mesure n'affectant pas la force militaire de l'Etat. (Perponcher à Verstolk.

— B. Z. 648.)

N° 87.

Ontv., 20 sept. 1830. Berlin, le 15 septembre 1830.

Exh., 20 sept. 1830.

Monsieur le Baron,

Je me suis d'abord empressé de communiquer à M. le comte de Bernstorff la dépêche de Votre Excellence du 7 du courant, n° 32, et ce Ministre vient de m'informer qu'il a déjà soumis au Roi son maître un rapport sur les matières qui en faisaient l'objet ⁽¹⁾. Son Excellence a ajouté que pour ce qui regarde les pleins pouvoirs à confier au comte de Waldburg-Truchsess ⁽²⁾, elle ne prévoyait pas que l'accomplissement du désir exprimé à ce sujet éprouvât aucune difficulté, et que dès qu'elle connaîtrait les intentions

(1) Instruction de Verstolk à de Perponcher, 7 septembre 1830. (Cf. *Gedenkstukken*, X, vol. 4, p. 111.) Verstolk à Falck, proposition d'ouverture d'une conférence à La Haye, « où les délégués des Puissances discuteraient les modifications que les huit articles du traité du 31 mai 1815 paraîtront exiger ».

(2) *Waldburg-Truchsess* était ministre du royaume de Prusse auprès du roi Guillaume I^{er}.

du Roi à cet égard, elle s'empresseait de me les communiquer.

Ontv., 21 sept. 1830.

Exh., 22 sept. 1830. Berlin, ce 16 septembre 1830.

Monsieur le Baron,

Votre Excellence ayant exprimé le désir d'être promptement informée de la manière dont la Cour de Berlin accueillerait les idées développées dans sa dépêche n° 32 du 7 septembre, je ne crois pouvoir mieux la satisfaire pour le moment qu'en lui rapportant les opinions énoncées par le comte de Bernstoff dans un entretien que j'eus hier, à ce sujet, avec ce Ministre.

Son Excellence, sans se prononcer sur le fond de la question principale, observa que ce qui lui semblait le plus s'opposer à une séparation de gouvernement et une cessation des rapports administratifs des deux grandes parties du Royaume étaient, pour l'intérieur, la question des finances et les difficultés que pourrait présenter le partage du budget; pour l'étranger et surtout pour les Puissances signataires du Traité de Londres, la question de l'armée.

Son Excellence paraissait croire qu'une séparation telle que semblent la désirer quelques provinces entraînerait nécessairement avec elle une mauvaise organisation de l'armée, laquelle, se partageant entre les deux grandes parties du Royaume, formerait, au lieu d'une masse animée du même esprit et n'ayant que des intérêts communs à défendre, deux corps bien distincts : l'un des provinces du Nord, l'autre de celles du Midi, et par là même n'offrirait plus aux quatre Puissances cette sécurité qui semble garantir l'état ancien des choses. Quant aux négociations aux-

quelles cette grande question pourra donner lieu, le comte de Bernstorff pensait qu'il conviendrait de n'en point faire un secret pour la France, que, pour éviter de donner ombrage à cette Puissance, qu'il faudrait au contraire l'en instruire, sans cependant l'inviter à y prendre part, parce que la France n'ayant point été appelée à signer le Traité de Londres, qui fixe l'existence du royaume des Pays-Bas, ne peut se croire le droit de concourir à un changement que pourraient vouloir apporter à ce Traité les Puissances contractantes.

Cette opinion est conforme à celle du comte de Nesselrode, avec lequel j'ai eu une conférence au même sujet (1).

N° 93.

Exh., 28 sept. 1830. Berlin, ce 22 septembre 1830.

Le comte de Bernstorff m'informe ce matin que l'intention du Gouvernement prussien ne serait nullement de vouloir s'immiscer dans les affaires intérieures du Royaume, pourvu que les modifications qu'on croirait devoir porter à son organisation ne portassent aucune atteinte au but de sa création, celui d'opposer une forte barrière à toute agression, mais aussi que la Prusse, ainsi que les autres Puissances signataires du Traité susdit, se croirait obligée de refuser son consentement à toute modification qui lui

(1) *Nesselrode*. Lisbonne, 1780-Saint-Petersbourg, 1862. Célèbre ministre des Affaires étrangères de Russie. Participa à tous les grands Congrès européens : Vienne, Troppau, Laybach, Vérone. Resté ministre sous trois empereurs successifs, il se retira en 1856, après le traité de Paris. En septembre 1830, il était de passage à Berlin, au retour d'une cure à Carlsbad, où il avait eu d'importants entretiens avec Metternich. (Cf. *Lettres et papiers du comte de Nesselrode*, 1760-1850, t. VII, p. 151.)

paraîtrait de nature à affaiblir la confiance que le royaume des Pays-Bas a inspirée jusqu'ici sur le point de vue militaire.

4.

Demande pressante de coopération militaire. (Guillaume I^{er} à Frédéric-Guillaume III, minute de la main de Verstolk.)

29 septembre 1830.

Monsieur mon frère et beau-frère,

J'ai reçu la lettre que Votre Majesté a bien voulu m'écrire le 9 septembre, ainsi que celle du 23 de ce mois, qui m'a été remise par son aide de camp, le lieutenant-colonel de Massow, et je profite du retour de cet officier pour exprimer à Votre Majesté combien je me félicite de l'intérêt qu'elle ne cesse de prendre au bonheur de ma famille et à la prospérité des Pays-Bas et la vive satisfaction que m'ont fait éprouver ces nouveaux gages de ses sentiments à mon égard. Il m'est bien pénible d'avoir à ajouter que les troubles qui ont éclaté dans une partie des provinces méridionales de mon royaume, et dont j'ai déjà été dans le cas de l'entretenir, sont loin d'avoir atteint leur terme et que nonobstant les moyens de conciliation et de vigueur employés de ma part, afin d'y rétablir la tranquillité, la gravité du mal a rendu mes efforts infructueux. Dans cet état de choses déplorable à la fois par l'atteinte qu'il porte au bien-être de mes fidèles sujets et par les complications dont il menace le maintien de la paix en Europe, mon Envoyé accrédité auprès de Votre Majesté aura incessamment l'honneur de présenter à son ministre des Affaires étrangères un exposé de la situation de la Belgique, dans lequel j'ai cru devoir demander la

coopération militaire de mes alliés. Je me plais à espérer que Votre Majesté voudra bien accueillir cette communication et ma demande avec faveur et ne pas lui refuser l'attention réclamée par l'empire des circonstances, qui paraissent exiger de très promptes mesures.

Je saisis cette occasion pour la prier d'agréer l'expression réitérée de l'invariable amitié et de la haute estime avec lesquelles je suis,

Monsieur mon frère et beau-frère,...

5.

La réponse négative de la Prusse à la demande d'intervention armée du 2 octobre 1830 : l'Angleterre veut la paix, et la Prusse a trop d'embarras intérieurs pour s'aventurer dans une guerre contre la France. [Perponcher à Verstolk (1).]

N° 101.

Ontv., 12 oct. 1830.

Berlin, le 7 octobre 1830.

Je crois de mon devoir de porter le plus promptement possible à la connaissance de Votre Excellence la substance d'une conférence, très longue, précédée de beaucoup d'autres, que j'ai eue hier avec le comte de Bernstorff, à la suite de la remise à ce Ministre de l'office qui se trouvait joint à la dépêche numéro 47, de même que de la communication que je lui ai faite du contenu de la susdite dépêche. Le comte de Bernstorff me déclara qu'il connaissait parfaitement les intentions du Roi son maître, qui

(1) Cette lettre est publiée par DE BEER PORTUGAEL, *o. c.*, p. 368, d'après l'original, et par COLENBRANDER, *Ged.*, X, 3, p. IX, d'après une copie de Verstolk à Falck. Nous la donnons ici pour ne pas briser la suite de la correspondance.

étaient de ne point immédiatement envoyer des troupes dans les Pays-Bas; — que Sa Majesté se concerterait avant d'adopter cette mesure avec les cosignataires des huit articles. — Lui ayant fait remarquer combien, sous un point de vue militaire, ce retard d'envoi de troupes en Belgique paraissait contraire aux intérêts mêmes de la Prusse, indépendamment des obligations contractées à cet égard envers le Roi des Pays-Bas et après avoir épuisé tous les arguments que le bon droit de la cause que je défendais m'ont suggérés, M. le Comte me répliqua que les huit articles du Traité de Londres obligent la Prusse collectivement avec les Alliés à maintenir le royaume des Pays-Bas, mais que ce Traité n'imposait point au Roi de Prusse individuellement obligation de faire marcher des troupes au secours des Pays-Bas. Il ajouta : « Vous ne pouvez prétendre que nous nous attirions, par un mouvement militaire vers vos provinces, une guerre avec la France, ainsi qu'avec quatre millions de Belges que nous aurions, nous seuls, à combattre ». Lui ayant répondu que la Prusse était sûre de la coopération de la Russie, ainsi que de celle de l'Autriche et probablement de l'Angleterre, et qu'il était douteux que la marche des troupes prussiennes en Belgique fût envisagée par la France comme une mesure d'hostilité; que dans tous les cas cette Puissance n'était point pour le moment en état de mettre une armée en campagne, le Comte me répliqua que pour ce qui était de la Russie, la Prusse pourra compter sur elle; que quant à l'Autriche, on ne pouvait encore que le supposer; que pour ce qui concernait l'Angleterre, d'après une conférence très récente que le duc de Wellington avait eue à Londres avec l'envoyé de Prusse, ce dernier avait rapporté que le Duc conseillait les mesures

conciliantes envers la France et surtout d'éviter toutes celles qui pourraient mener à une rupture. Le comte de Bernstorff ajouta, que le Roi envisageait son armée comme l'avant-garde de la Grande Coalition et qu'à moins que de savoir les autres armées à portée comme soutien, la sienne ne pourrait point s'aventurer. Qu'outre ces raisons, l'état actuel de l'Allemagne, qui de tous les côtés réclamait des secours en troupes de la Prusse, le Roi ne pouvait songer à envoyer ses troupes hors de l'Allemagne, et que sous un point de vue financier, Sa Majesté devrait éviter toute démonstration qui pourrait amener une guerre avec la France, que, dans les premiers mois, la Prusse aurait à soutenir seule.

Les trois corps d'armée, actuellement stationnés en Westphalie et dans les provinces du Rhin, ne comptent pas ensemble au delà de vingt-quatre mille hommes et aucune mesure n'a été prise jusqu'ici pour compléter la Ligne par la Kriegsreserve et en appelant la Landwehr de ces corps sous les armes.

6.

Divergence de vues entre la Prusse et la Russie. —

La première est résolue à maintenir la paix de l'Europe. (de Perponcher à Verstolk. — B. Z. 651.)

N^o 104.

Berlin, ce 13 octobre 1830.

Je suis navré de n'avoir que des informations désespérantes à vous transmettre d'ici. Le Roi se laisse entièrement guider par les opinions du comte de Bernstorff et du général de Witzleben ⁽¹⁾, et ces Mes-

⁽¹⁾ *Witzleben*, 1783-1837, général prussien; officier dans l'armée royale, combattit à Iéna, Bautzen, Waterloo. En 1816, il fut appelé à la direction du 3^e Département du Ministère

sieurs, dans ce moment d'une si haute importance, sont, pour le malheur des gens de bien de l'Europe entière, complètement frappés d'aveuglement. La Russie avait fait informer le Roi de Prusse, qu'afin de coopérer aux opérations de l'armée, que Sa Majesté mettrait probablement de suite en mouvement pour entrer en Belgique, l'Empereur ferait incontinent marcher une armée de cent cinq mille hommes vers la frontière de la Prusse et ferait en outre, sans le moindre délai, embarquer dix mille hommes pour entrer et être débarqués en Belgique. Vous croirez de peine, Monsieur le Baron, que le Gouvernement prussien vient d'expédier un courrier à Saint-Pétersbourg pour demander à l'Empereur de ne point troubler par des mesures hostiles la paix de l'Europe, que la Prusse était résolue à maintenir de toutes les manières possibles.

Le comte Diebitsch, avec lequel j'ai d'assez fréquentes entrevues et qui désapprouve hautement la manière d'agir ici, me demanda avant-hier, à Postdam, si le Roi, comme grand-duc de Luxembourg, s'était adressé à la Diète germanique par rapport aux émeutes qui ont éclaté dans le Grand-Duché. Il était d'opinion que si déjà Sa Majesté n'avait fait cette démarche elle serait urgente.

de la Guerre et, en 1817, nommé chef du Cabinet militaire. En 1821, fut nommé lieutenant général, et, en 1833, succéda à de Hake comme conseiller d'Etat et ministre de la Guerre. En 1835, son état de santé le força à prendre sa retraite. Il jouissait de la plus grande confiance de Frédéric-Guillaume III, qui lui demandait son avis non seulement sur les questions militaires, mais aussi sur les matières politiques et religieuses. (*Allgemeine Deutsche Biographie*, t. 43, p. 676.)

7.

Réponse de la Prusse à la démarche officielle du 2 octobre 1830. — La Prusse avant toute intervention armée désire se concerter avec les autres Puissances alliées. — La situation de l'Europe en général et de l'Allemagne en particulier requiert la plus grande circonspection et exige des efforts tenaces pour sauvegarder la paix. (de Perponcher à Verstolk et copie-note de Bernstorff à Perponcher. — B. Z. 651.)

Ontv., 21 oct. 1830.

Exh., 21 oct. 1830.

Berlin, le 16 octobre 1830.

Monsieur le Baron,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence la réponse de M. le comte de Bernstorff à la note que d'après les instructions contenues dans sa dépêche n° 47, j'ai remise le 6 du courant au ministère prussien. Elle trouvera que cette pièce ne confirme que trop bien l'information que je lui ai donnée par ma dépêche n° 101 du 7 du courant, que la Prusse ne croit point pouvoir, d'après les raisons que j'ai indiquées alors, faire marcher de suite un corps d'armée en Belgique.

La longueur des discussions diplomatiques peut, en attendant, porter un coup mortel au Roi notre maître; voilà ce que je ne cesse de répéter à toutes les personnes influentes ici, en tâchant de leur faire entrevoir que, sous un point de vue militaire, le royaume des Pays-Bas exige les secours les plus prompts en troupes; je n'ai point omis dans les détails dans lesquels je suis entré de fixer spécialement l'attention du ministère prussien sur l'importance de la forteresse de Maestricht, en alléguant que cette forteresse,

formant une pointe en avant de la ligne de nos places fortes, elle serait de suite exposée à être cernée par les rebelles, et qu'il y aurait des inconvénients militaires très majeurs à ce qu'une armée hollandaise, occupant une position défensive, dût l'abandonner pour marcher au secours de la dite forteresse.

J'ai ajouté que malgré la précaution que l'on prendrait sûrement de notre part, d'approvisionner cette importante place d'armes, elle devrait tomber entre les mains des insurgés au bout de peu de mois, et à l'entrée de l'hiver surtout, si une armée ne se trouvait point à portée pour marcher à temps à son secours. M. le général de Knesebeck, avec lequel j'eus hier au soir à Postdam une longue entrevue, a senti l'importance de mes représentations, et j'ose me flatter qu'il appuiera de son opinion auprès du Roi de Prusse et de son ministère les arguments que je n'ai cessé de faire valoir et qui ont obtenu l'approbation entière du maréchal comte de Diebitsch, avec lequel j'ai de fréquents entretiens ⁽¹⁾.

Note de Bernstorff à Perponcher.

Berlin, le 15 octobre 1830.

Monsieur le Comte,

Je me suis empressé de mettre sous les yeux du Roi l'office important que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous la date du 6 de ce mois. C'est avec

(1) Karl Friedrich de Knesebeck, général prussien, né en 1768, mort en 1848. Dressa un plan de réforme de l'armée que Scharnhorst utilisa lors de la réorganisation de la milice nationale, élabora les plans de la campagne de 1813-1814, accompagna le Roi à Paris, à Londres et à Vienne. Se retira en 1847 avec le grade de Feld-maréchal général. *Allgemeine Deutsche Biographie*, t. XVI, pp. 281-284.

le plus vif et le plus douloureux intérêt que Sa Majesté a pris connaissance de son contenu. Unie à votre Auguste Souverain par les liens les plus étroits et les plus indissolubles, personne ne saurait partager d'une manière plus affectueuse que Sa Majesté les peines que des conjonctures graves et difficiles font éprouver au Roi son beau-frère. Le soulèvement d'une partie de la Belgique a, dès son origine, occupé toute la pensée de Sa Majesté, et ses trop justes alarmes se sont accrues en raison de ce que cette déplorable révolte, fruit d'une effervescence populaire sans objet, a si rapidement gagné en intensité et en extension. Sa Majesté avait, à la vérité, encore espéré que la clémence du Souverain et la sagesse de ses mesures parviendraient à ramener des esprits séduits et égarés et à prévenir de funestes extrémités. Cet espoir venant malheureusement à s'évanouir, Sa Majesté ne saurait que rendre une entière justice aux motifs qui ont engagé son auguste beau-frère à réclamer l'intervention des Puissances, ses alliées. Ces Puissances sauront toutes apprécier la confiance qui a dicté cette démarche et cette confiance ne sera pas trompée; cette réclamation ne manquera pas son but. Le royaume des Pays-Bas a été fondé sous les auspices des Cours alliées et sans doute ces Cours se croiront toutes tenues de maintenir leur œuvre, qui a de plus, par des traités solennels, obtenu la sanction de l'Europe entière. C'est là au moins l'avis du Roi, mon maître, et Sa Majesté se tient convaincue de le voir partager par les souverains ses alliés. Unie de principes et de vues avec eux, Elle va de suite s'adresser à ces monarques pour les inviter à se concerter avec Elle sur les moyens de pacifier la Belgique, de ramener les habitants de cette province sous l'autorité de leur souverain légitime et de maintenir la sûreté et

l'inviolabilité du royaume des Pays-Bas dans toute l'intégrité des limites que lui ont assignées les traités qui forment la base principale du droit public actuel de l'Europe. Que si, pour atteindre un but si éminemment désirable, Sa Majesté le Roi des Pays-Bas jugeait, dans sa sagesse, devoir reconnaître dans les circonstances du moment la nécessité ou une haute convenance politique de modifier la base fondamentale de la réunion des deux parties de son royaume, les motifs qui La disposeraient à adopter ce moyen de conciliation seraient justement appréciés par la Prusse, et vous savez, Monsieur le Comte, que le ministre du Roi à la Cour des Pays-Bas se trouve déjà muni des pleins pouvoirs nécessaires pour concourir à un pareil arrangement.

Si le Roi mon maître n'avait à consulter que ses affections personnelles, Sa Majesté n'hésiterait pas un moment à intervenir d'une manière plus prompte et plus directe dans la lutte pénible où le Roi, votre Auguste Souverain, se trouve engagé avec des sujets rebelles. Mais les troubles de la Belgique ont soulevé des questions si graves et tellement importantes pour l'avenir de l'Europe, que leur solution doit nécessairement être réservée aux délibérations communes et à la décision unanime des Puissances alliées. Personne ne sait mieux que la Cour des Pays-Bas à quel point le moment actuel est critique, et quelle est la force des considérations qui commandent à la Prusse une circonspection et des ménagements dont l'oubli ne pourrait que trop facilement compromettre le premier intérêt de l'Europe et fermer la dernière voie à un dénouement que réclame le besoin de tous les États et dont l'espoir n'est pas encore entièrement perdu. La loi que la Prusse subit à cet égard doit lui paraître doublement impérieuse dans un moment où

l'esprit de vertige et de révolte qui s'est répandu dans une grande partie de l'Allemagne a pris un caractère si menaçant que pour le comprimer il a déjà fallu aviser aux mesures les plus rigoureuses.

Berlin, ce 15 octobre 1830.

(s.) Bernstorff.

Pour copie conforme,
Le Secrétaire de légation,
Comte de Limburg Stirum.

A Monsieur le Comte de Perponcher.

V. — Correspondance de de Spaen ⁽¹⁾.

1.

Réponse favorable de Metternich à la demande de Verstolk relative à l'ouverture de conférences à La Haye. (Metternich au baron de Spaen; copie de de Spaen à Verstolk. — B. Z. 649.)

Presbourg, 3 octobre 1830.

Metternich au baron de Spaen, envoyé
extraordinaire et ministre plénipoten-
tiaire de S. M. le Roi des Pays-Bas.

Monsieur le Baron,

J'ai pris connaissance avec un vif intérêt de la dépêche que vous m'avez communiquée d'ordre de votre Cour, relativement à la question qui vient d'être agitée par rapport à la séparation des provinces bel-

(1) Gerhard-Carel baron *van Spaen* tot Voorstoude. 1756-1841. Appartenait à la noblesse de la Veluwe. Ministre au Portugal de 1791 à 1795, envoyé de la République batave à Vienne de 1802 à 1807, participa en 1814 aux délibérations du Congrès de Vienne. Il resta dans cette capitale jusqu'en 1841.

giques des anciennes provinces de la Hollande, réclamée par une grande partie de la Nation belge. Je n'ai pas manqué de porter le contenu de cette dépêche à la connaissance de l'Empereur, mon Auguste Maître, et Sa Majesté, en appréciant toute l'importance de la question, croit ne pouvoir mieux répondre au désir manifesté par le Gouvernement néerlandais de se concerter dans ces graves circonstances avec les Cabinets des Puissances signataires des Traités de 1814 et 1815, qu'en chargeant le baron de Wessenberg, qui a coopéré aux dites transactions et qui a l'avantage d'être connu de S. M. le Roi des Pays-Bas, de se rendre à cet effet à La Haye (1).

Metternich.

2.

L'opinion publique à Vienne. — Ses réactions vis-à-vis de l'insurrection belge. (de Spaen à Verstolk. — B. Z. 649.)

Vienne, le 5 octobre 1830.

... J'ai aussi reçu hier la dépêche de Votre Excellence du 24 septembre, n° 35. C'est avec la plus vive satisfaction que j'ai appris l'occupation et la soumis-

en qualité d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire. Il y mourut le 9 mars 1841. Cf. D'ABLAING VAN GIESSENBURG, *De ridderschap van Veluwe* (La Haye, 1859), p. 437, et RIETSTAP, *Wapenboek van den Nederlandschen Adel*.

(1) Wessenberg (J.-P., baron de), 1773-1853. Entré dans le corps diplomatique autrichien, il prit part aux débats du Congrès de Vienne. Fut premier ambassadeur de l'Autriche près la Diète germanique, puis rentra dans la vie privée. Metternich l'envoya à La Haye comme ambassadeur, et en cette qualité il assista à la Conférence de Londres. Fut rappelé en 1831. En 1848, président du Conseil pendant quelques mois. VON ARNETH, *J. F. von Wessenberg*, 1898.

sion de la ville de Bruxelles, que depuis quelques jours j'avais ardemment provoquées par mes vœux. Je puis dire que cette satisfaction est partagée ici par tout le public, à quelques exceptions peut-être près, mais moins que dans tout autre pays. Toutefois, ici, comme peut-être ailleurs et partout, on n'a toujours eu que de très fausses idées sur l'administration et l'état intérieurs de notre royaume, et la plus grande partie du public, influencée par les phrases déclamatoires de presque tous les journaux et peut-être aussi par des relations et des correspondances avec le pays, considère une prétendue suprématie de notre ancienne république et une prétendue partialité du Roi pour elle, comme les véritables causes du mécontentement qui s'est manifesté depuis quelque temps dans quelques-unes de nos provinces méridionales. Cette idée, qui s'insinue si naturellement dans les esprits, quand elle n'est pas solidement contredite, a pris de fortes racines, et le *joug hollandais, pesant sur la Belgique*, deviendra à présent une vérité généralement reconnue en Europe et une vérité historique pour la postérité, comme le sont déjà devenues certaines autres fausses notions, également relatives à notre pays et qui n'ont pas été suffisamment réfutées, si une bonne et sage plume ne désabuse promptement le public européen.

Le baron de Wessenberg, qui est ici, se dispose à partir dans une couple de jours.

